



Assemblée générale

Soixantième session

13^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Burundi.

M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Nkurunziza : C'est pour nous un insigne honneur de nous adresser à cette auguste Assemblée à l'occasion de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, un moment important dans la vie de notre Organisation. Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos vives félicitations à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, pour le savoir-faire et le dynamisme dont il fait montre dans la conduite de notre Organisation. Nous voulons saluer également son dévouement à la cause de la paix et l'intérêt soutenu qu'il n'a cessé de manifester à l'endroit du peuple burundais durant les moments difficiles. Qu'il nous

soit aussi permis d'exprimer, en cette mémorable circonstance, notre profonde gratitude au Conseil de sécurité de l'ONU pour la volonté résolue dont il a fait preuve en accompagnant pas à pas le peuple burundais dans sa recherche de la paix.

Notre pays vient de franchir une étape essentielle de son histoire. Sur le plan politique, après plus de 10 années de guerre et une longue période de transition, les principaux protagonistes du conflit ont convenu d'enterrer la hache de guerre. Les élections libres, pluralistes, honnêtes et transparentes furent le point d'orgue de ce long processus. C'est en effet au bout d'un véritable marathon électoral, marqué par des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle que le peuple burundais porta massivement son choix sur le programme et les candidats de mon parti, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), dans le calme et la dignité. Ce fut une victoire incontestable et incontestée que lui reconnaissent tous les nombreux observateurs étrangers. Les partis politiques acceptèrent également le verdict des urnes.

Dans le souci de donner toutes les chances à la concorde nationale et d'asseoir la démocratie retrouvée, nous venons de mettre sur pied un Gouvernement de large union nationale où se retrouvent toutes les composantes du peuple burundais dans sa diversité politique, sociale, ethnique et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



régionale, un Gouvernement où la femme occupe largement la place qu'elle mérite.

Il nous plaît tout particulièrement de souligner la véritable mutation sociale et mentale que représente l'entrée en force de la femme burundaise sur l'échiquier politique. Les femmes occupent aujourd'hui 35 % des postes dans l'exécutif. Leur présence est remarquée dans toutes les institutions de l'État. Pour la première fois dans l'histoire politique de mon pays, l'Assemblée nationale est présidée par une femme, tandis qu'elles occupent les deux fauteuils de vice-présidents au Sénat. Au niveau du Gouvernement, une des deux vice-présidences de la République est assurée par une femme. Elles dirigent sept des 20 ministères, et cela dans les postes importants comme la justice, les relations extérieures et la planification. Enfin, de nombreuses femmes se retrouvent dans l'administration provinciale et communale.

Notre gouvernement nourrit l'espoir que cet apport du génie propre de la femme dans la gestion des affaires de l'État va contribuer au renforcement de la démocratie, en lui conférant un visage plus fraternel, plus intériorisé et donc plus apaisé.

Nous nous réjouissons aussi que cet esprit démocratique nouveau de cohésion et de recherche d'unité dans la diversité qui a soufflé sur la scène politique s'est fait également sentir dans les institutions de défense et de sécurité. En effet, les belligérants d'hier, anciennes forces armées burundaises et groupes armés qui les combattaient, fusionnèrent dans une nouvelle force appelée Force de défense nationale (FDN) et Police nationale du Burundi (PNB), dans lesquelles se reconnaissent toutes les composantes du pays. Ce fait est assez rare pour être souligné.

Tous ces changements en profondeur ont été possibles grâce à la synergie entre la sollicitude de la communauté internationale, le courage, la maturité du peuple burundais et le sens du compromis de la classe politique burundaise. Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à l'ensemble de nos partenaires internationaux qui nous ont accompagnés dans cette longue quête de la paix. Nous pensons en particulier à l'Initiative régionale, à la Mission des Nations Unies au Burundi, aux médiateurs : Mwalimu Julius Nyerere et le Président Mandela, au facilitateur Jacob Zuma, à l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, à l'Union africaine et à d'autres nombreux pays amis, singulièrement ceux qui ont fourni des troupes pour la

force de maintien de la paix ainsi que les moyens financiers et logistiques.

La paix dans notre pays comme la réussite durable de notre expérience démocratique sont étroitement liées à la stabilité de l'environnement régional. C'est pourquoi, nous nous félicitons des efforts déjà consentis en vue de recouvrer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Nous suivons donc de près et participons activement aux actions de préparation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en cours d'organisation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine, avec l'appui du Groupe des Amis de ladite région.

Nous sommes solidaires de notre monde devenu un village. Rien de ce qui s'y passe ne nous est étranger. C'est dire que les menaces à la paix et à la sécurité se moquent des frontières. Aussi, appelons-nous de nos vœux un partenariat urgent pour combattre le terrorisme. Dans ce cadre, et une fois conclue, la convention générale sur le terrorisme international constituera un instrument juridique novateur, dans la mesure où elle s'attaque à des sujets non encore réglementés.

Il nous faut également juguler le phénomène des narcotrafiquants qui transforment les êtres humains en valeur marchande au XXI^e siècle, avec tous ses corollaires, comme le travail des enfants, les industries du sexe, et la migration clandestine.

La lutte contre le terrorisme passe aussi par la promotion d'une culture de paix. Il s'avère donc utile de mettre à profit la Décennie internationale de la promotion de la culture de la paix pour bâtir les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, notamment par l'éducation, les médias, les confessions religieuses et les programmes culturels, principalement en direction des enfants.

Le terrorisme est aussi la négation des droits de l'homme. C'est pourquoi, nous saluons la décision de la création du Conseil des droits de l'homme chargé de promouvoir le respect de ces droits. Ce Conseil permettra de mettre fin aux querelles partisans dont a été souvent victime la Commission des droits de l'homme.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation des

Nations Unies, notre gouvernement soutient la position de l'Union africaine sur cette importante question.

En matière de bonne gouvernance, notre gouvernement s'est engagé à prendre des mesures propres à asseoir une bonne gouvernance dans toutes ses dimensions. Il s'agit notamment du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources intérieures et de la mise en œuvre des stratégies pour la lutte contre la corruption, la fraude et les malversations économiques. Une loi et une brigade anticorruption verront bientôt le jour.

Nous nous attelons à lutter contre l'impunité, car nous voulons œuvrer pour une justice impartiale, non seulement par le renforcement des capacités dans ce domaine, mais aussi par la réforme des secteurs concernés par cette question. C'est dans ce contexte que nous sollicitons tout particulièrement le concours de la communauté internationale pour mettre sur pied d'urgence la Commission vérité et réconciliation.

Dans le domaine socioéconomique, nous avons l'espoir que la mise en place de nouvelles institutions démocratiques élues offrira la base de forte légitimité et la condition d'efficacité à nos stratégies de reconstruction et de développement social et économique. Nous voulons nous atteler en priorité à la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques détruites pendant la guerre, à la réinstallation des rapatriés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des démobilisés et des sinistrés de guerre.

Parallèlement, nous entendons accorder un haut niveau de priorité au domaine de l'éducation. Aussi, lors de notre accession à la magistrature suprême, avons-nous déjà pris la décision de faire bénéficier l'enseignement gratuit au niveau du primaire à tous les enfants dès l'ouverture de la nouvelle année scolaire 2005-2006. Cet objectif prioritaire de l'éducation requiert l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ambitieux et urgents de formation des enseignants qualifiés, de reconstruction des écoles et d'acquisition de nouveaux matériels scolaires.

Pour l'horizon 2006-2008, nous prévoyons la construction d'au moins une école primaire sur chaque colline de recensement, soit en tout 350 écoles primaires. Ceci impliquera la construction de 800 salles de classe en 2006, le recrutement de 2000 nouveaux enseignants et l'acquisition de matériel didactique pour un coût estimatif de 15 millions de

dollars. Dans ce même contexte, nous allons valoriser la formation professionnelle, notamment agricole et paramédicale, et l'enseignement technique et des métiers pour accélérer la reconstruction du pays. Nous comptons construire d'ici 2008 dans chaque province une école secondaire technique comportant plusieurs sections avec une capacité d'accueil d'au moins 1 000 élèves.

Des ressources financières accrues seront nécessaires, et nous savons que nous pouvons compter sur le concours de la communauté internationale. Nous voudrions ici apporter notre soutien à la proposition innovante initiée par le Gouvernement français en vue de trouver de nouvelles ressources pour financer le développement par le recours à la taxe sur les tickets d'avion.

Dans le domaine de la santé, beaucoup reste à faire. Notre gouvernement s'est engagé à développer une politique visant l'amélioration sensible de l'accès aux soins de santé pour tous, ainsi que la poursuite de la mise en application du plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida, dont l'un des axes essentiels est le renforcement des capacités de prévention et de traitement du VIH/sida.

Les réalisations de notre pays, notamment dans le domaine politique et celui de la sécurité, constituent un pas important dans la bonne direction. Elles ne sont néanmoins que le début d'un processus qu'il faut consolider.

Il nous faudra, en particulier, relancer des actions de lutte contre la pauvreté et renouer avec la croissance économique, deux conditions indispensables pour que le peuple récolte les dividendes de la paix.

Le soutien de l'ensemble de la population au processus de paix et au programme de croissance économique est indispensable. Mais, comment se sentirait-elle concernée par la nouvelle politique si ses conditions d'existence ne sont pas rapidement améliorées? C'est pourquoi le soutien de la communauté internationale dans cette période difficile s'avère capital. Nous lui lançons un appel pressant afin que le niveau et la qualité de ses engagements répondent à ces attentes impatientes de la population et aux nouveaux changements démocratiques.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Burundi de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Marc Ravalomanana,
Président de la République de Madagascar**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Madagascar.

M. Marc Ravalomanana, Président de la République de Madagascar, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Marc Ravalomanana, Président de la République de Madagascar, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ravalomanana : Personne parmi nous n'a participé à la première Assemblée générale en 1945. Nous pouvons juste imaginer qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, des hommes et des femmes, pleins d'espoir, étaient animés d'une volonté ferme de changement pour un monde meilleur. Ils ont eu raison. Les lacunes et faiblesses de notre organisation ne peuvent en aucune façon occulter le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

Avons-nous, aujourd'hui, le même état d'esprit que celui de nos prédécesseurs? À l'issue de cette Assemblée générale, aurons-nous le sentiment d'avoir amélioré le monde?

Nous saluons le document final du sommet. Nous saluons également les récentes résolutions prises par le Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Nous soutenons la mise en place rapide du Conseil des droits de l'homme afin de promouvoir la démocratie.

Cependant, les résultats de ce sommet ne répondent pas entièrement aux aspirations de l'Afrique. Il y manque le « coup de pouce » tant attendu qui permet à chaque État membre de s'exprimer, qui donne l'espoir à tous les peuples, qui préserve l'équilibre de la nature et qui permet d'assurer l'avenir des enfants du monde entier. Nous devons redoubler d'efforts pour tenter de nouvelles approches.

Premièrement, il est temps de renforcer le rôle de l'Assemblée générale. Il est aussi temps que l'Afrique soit mieux représentée au sein des organes de l'ONU, en particulier au sein du Conseil de sécurité. C'est une question de justice mais aussi une nécessité pour le développement de notre continent. Faire entendre sa voix sur le plan international et partager les responsabilités au niveau mondial sont autant de marques d'intérêt et d'estime pour nos États et nos peuples. Deuxièmement, mettons un terme à l'exclusion du continent africain. Nous voulons apporter notre contribution pleine et entière aux débats et décisions concernant la marche du monde.

Les discussions de ces derniers mois se sont concentrées sur les réformes institutionnelles de l'ONU. C'est une question très importante. Elle l'est aussi pour l'Afrique. Mais nous vous demandons d'étendre le débat pour bien définir le rôle que devra assumer notre organisation pour le développement mondial. L'Organisation des Nations Unies devrait être plus qu'un organe de gestion des crises, des misères, des catastrophes et des urgences. Transformons-la en un organe porteur d'espoir, oeuvrons pour le développement, la justice et l'équité.

Ce sixième anniversaire devrait marquer le début d'une ère nouvelle qui nous offre l'occasion de bâtir un monde plus prospère, plus juste, plus démocratique, plus conscient de notre environnement, un monde plus sain, plus responsable et plus solidaire.

Où sont les stratégies et les plans qui suscitent l'enthousiasme des nations et animent la ferveur des peuples? Nous n'arriverons à faire bouger le monde que si nous parvenons à obtenir l'adhésion de nos populations.

L'Organisation des Nations Unies devrait définir et faire adopter les mesures nécessaires pour établir un monde plus équilibré. Toutes les crises, toutes les guerres, toutes les questions de sécurité et de terrorisme, toutes les épidémies du monde ont des causes matérielles.

Le Secrétaire général a cité à juste titre la Charte des Nations Unies :

(l'orateur poursuit en anglais)

« favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

(l'orateur reprend en français)

Les peuples veulent avoir des opportunités réelles. À juste titre, ils réclament des conditions favorables pour pouvoir saisir ces opportunités.

Notre Organisation a 60 ans. De grandes réalisations ont été accomplies, telles la décolonisation et les efforts de maintien de la paix. Il y a cinq ans, nous avons défini les objectifs du Millénaire pour le développement. Maintenant, nous devons aller plus loin. Développons une vraie stratégie globale pour le développement, un partenariat stratégique, avec une vision claire et des objectifs plus ambitieux.

En ce qui concerne l'Afrique, il manque surtout une vision claire de son avenir. On constate que l'Afrique reste un continent pauvre. Pourtant, l'Afrique est un continent potentiellement riche. L'Assemblée générale de l'année dernière m'a donné l'occasion de proposer un « Plan Marshall » pour l'Afrique. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a fait la même proposition. Le Président de la Banque mondiale, M. Wolfowitz, a aussi parlé d'un plan d'action pour l'Afrique. Demandons aux autres bailleurs de fonds de se joindre à cette initiative.

Le Plan Marshall pour l'Afrique devrait contenir beaucoup plus que la demande d'effacement des dettes et l'accroissement du soutien financier. Il devrait prendre en compte les potentialités de l'Afrique et les mesures appropriées pour les transformer en réalité. Il devrait créer une image positive de notre continent, et déterminer le rôle qu'il pourra avoir dans le monde économique, politique, social et culturel.

La mondialisation met en avant la dimension économique des relations internationales. Cependant, nous devons investir davantage dans la dimension sociale du développement en renforçant le rôle du Conseil économique et social afin de répondre aux attentes légitimes de nos peuples.

L'avenir de l'Afrique repose évidemment sur ses enfants. Ce plan pour l'Afrique devrait décrire comment améliorer le transfert du savoir, comment assurer l'accès des jeunes Africains au savoir et aux connaissances du monde, pour que le potentiel intellectuel de millions de personnes ne reste pas inexploité.

Nous avons besoin d'augmenter le taux d'alphabétisation. Nous avons aussi besoin d'un système d'éducation répondant aux normes

internationales en termes de qualité et d'efficacité. Un système qui stimule la créativité. Un système qui aide nos peuples à réaliser leurs aspirations. Un système qui donne à notre pays les meilleures ressources humaines pour nous permettre de jouer un rôle important dans l'économie mondiale. Un système qui réduit la fracture numérique entre les nations.

Sauver l'enfant africain signifie aussi assurer sa nutrition. À cet égard, vaincre la famine en Afrique est un défi à relever d'urgence. Des millions de personnes seront touchées par cette crise.

Madagascar, nouveau membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, exhorte cette Assemblée générale à faire de cette crise la priorité des priorités. Nous devons agir rapidement et avec détermination.

Renforçons aussi la situation de la femme. Elle mérite de jouer un rôle plus important au sein de la société civile, du monde économique et politique.

J'ai été sollicité personnellement par le projet Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH) pour partager ses préoccupations avec l'Assemblée. En effet, une des lourdes tâches quotidiennes de la femme africaine est d'approvisionner la famille en eau. L'accès à l'eau potable pour tous affranchit la femme de la servitude et préserve ainsi sa dignité. Par ailleurs, la gestion de l'eau est inséparable de l'assainissement et de l'hygiène. L'eau, source de vie, est aussi une grande richesse économique. Le développement de l'énergie hydroélectrique est une solution au déficit de l'Afrique en matière énergétique. N'oublions pas qu'une gestion rationnelle de l'eau nous permettra d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le Plan Marshall devrait inclure la protection et la valorisation de la nature qui sont cruciales pour notre continent. C'est pourquoi nous avons créé une vision dénommée « Madagascar, naturellement! ».

Il y a deux ans, j'ai annoncé à Durban notre décision de tripler la surface de nos aires protégées afin d'assurer la préservation de notre riche et unique biodiversité. Nous avons pris la décision d'allouer 8 % des sommes provenant de l'annulation de notre dette extérieure au financement de notre système d'aires protégées.

L'Afrique est déjà un continent de la préservation des ressources naturelles du monde. Elle le deviendra encore plus.

Misons sur « l'agro-business » en créant plus d'opportunités pour transformer nos produits naturels et ainsi augmenter la valeur ajoutée dans nos pays. C'est l'approche que Madagascar adopte maintenant avec le soutien des bailleurs de fonds. Encourageons les initiatives pour l'instauration d'un régime commercial juste et équitable entre les nations, telles que la réduction des barrières commerciales.

En somme, le Plan Marshall devrait définir comment le continent africain peut prospérer en prenant en main ses responsabilités. Nous devons parler de nos atouts plutôt que de nos faiblesses. Nous devons parler de nos potentialités plutôt que de nos manques de ressources. Le monde veut investir dans nos opportunités. Trouvons une nouvelle approche, créons une nouvelle image, une nouvelle vision claire pour l'Afrique. C'est seulement avec une telle vision, assortie d'une vraie stratégie globale pour le développement, que les objectifs du Millénaire pourront être atteints.

Une telle approche devrait intégrer les divers programmes et projets internationaux et bilatéraux qui, actuellement, avec leurs structures, objectifs et contenus différents, compliquent leur gestion et occultent les synergies possibles. Mais il nous appartient d'assurer une coordination effective du développement et ainsi adopter le concept de « country ownership » (maîtrise par le pays). À Madagascar, nous avons pris l'initiative de mettre en place des programmes nationaux auxquels tous les projets des bailleurs de fonds sont intégrés.

Le monde devrait être à l'écoute de l'Afrique, mais l'Afrique devrait aussi prendre ses responsabilités en renforçant la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit.

Les discussions sur les rôles et la structure de l'ONU, nées autour du sixième anniversaire, nous donnent une chance singulière. Créons des structures plus justes et plus adaptées aux besoins et réalités d'aujourd'hui. Laissons-nous inspirer par l'esprit des pères fondateurs de notre Organisation. Soyons des nations unies dans l'esprit, avec une vision et une stratégie globale du développement pour un monde plus dynamique, mais surtout plus équilibré, plus juste et plus responsable.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Madagascar de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Marc Ravalomanana, Président de la République de Madagascar, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Emile Lahoud, Président de la République libanaise

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République libanaise.

M. Emile Lahoud, Président de la République libanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Emile Lahoud, Président de la République libanaise, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Lahoud (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je remercie également votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour tous les efforts qu'il a déployés au cours de son mandat. Je voudrais enfin remercier le Secrétaire général pour tout son travail visant à préserver l'intégrité de cette noble institution ainsi que la paix dans le monde.

L'Assemblée générale siège, cette année, quelques jours après la réunion historique des dirigeants mondiaux, qui ont adopté un plan pour accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre les violations des droits de l'homme et dans la sauvegarde de la paix et la sécurité mondiales. Ce plan appelle aussi à appliquer un programme complet et nécessaire de réformes au sein de l'ONU, y compris au Conseil de sécurité.

Ceci démontre clairement notre conviction que l'ONU doit jouer un rôle primordial dans la sauvegarde de la paix mondiale, en tant qu'expression de notre volonté et de nos souhaits collectifs, et en tant qu'institution dotée de la légitimité pour intervenir dans le règlement des crises, dans le cadre de la souveraineté de chaque État.

Il est certain que la seule issue de la dangereuse impasse où nous nous trouvons est de revenir à un ordre mondial multipolaire, fondé sur la primauté du

droit international et de la justice mondiale, ainsi que sur le respect de la souveraineté de chaque nation. En outre, ce type d'approche empreinte de sagesse devrait s'accompagner d'efforts sérieux et concertés pour lutter contre la pauvreté et l'oppression et, par conséquent, contre les causes fondamentales du terrorisme.

Le meilleur moyen de servir les valeurs clés d'un monde démocratique et juste est d'accroître les capacités de l'ONU et de ses instruments, et de renforcer les valeurs démocratiques internes. Cette institution doit défendre principalement les valeurs humaines comme la liberté, la justice et la paix.

Les progrès dans les télécommunications et dans les technologies de l'information sont les traits caractéristiques de la mondialisation, qui a conduit à une érosion des frontières géographiques et à un renforcement des sociétés multinationales, d'où la nécessité d'instaurer une nouvelle démarche pour résoudre les problèmes que connaît le monde sur le plan des relations internationales. Les « miettes » des pays riches sont devenues insuffisantes pour satisfaire les besoins d'un tiers monde qui essaie de combler son retard et d'éliminer la pauvreté et les maladies. Ces maux se sont étendus au-delà des frontières du grand fossé sur le plan du développement et constituent un sombre rappel à la réalité et une bombe à retardement dont nous devons tenir compte.

Il est donc impératif de préconiser un dialogue sérieux et urgent entre le Nord et le Sud, pour un transfert rapide et aisé des capitaux et des avancées technologiques, ainsi que pour favoriser le développement des nations qui aspirent à la modernité. Il est en outre crucial d'encourager l'interaction et la coopération entre les pays en développement grâce à des instances comme le sommet de Brasilia de mai dernier, où les pays arabes ont eu des contacts avec ceux d'Amérique du Sud. Le Liban attend avec impatience les réunions de suivi du sommet de Brasilia, étant donné l'importance de la coopération entre ces deux blocs géographiques importants.

Il est logique de se demander dans les circonstances actuelles si l'extrémisme, le terrorisme et la violence aveugle contre des civils innocents sont les conséquences du climat d'isolement et de privations. Étant donné la propagation rapide du terrorisme, nous avons le sentiment que la démarche visant à contrer le

fléau du terrorisme demeure superficielle et incapable de s'attaquer aux racines profondes de ce mal.

Ayant subi les conséquences épouvantables de ce fléau, le Liban a toujours été au premier plan de la condamnation de tous les actes de terrorisme dans le monde, certains pays ayant beaucoup subi et continuant de subir les conséquences de ce mal. Nous savons par conséquent qu'une campagne efficace de lutte contre le terrorisme nécessite un climat de coopération constructif dans le monde entier, loin des campagnes de diffamation à motivation politique, en tant que plate-forme pour une définition claire du terrorisme, loin de l'amalgame délibéré ou fortuit entre les droits inaliénables des peuples à lutter contre l'occupation, d'une part, et les actes de terrorisme injustifié, de l'autre.

Par conséquent, pour gagner de façon décisive la guerre contre le terrorisme, la démarche sécuritaire doit être complétée par des démarches à moyen et long terme, visant à résoudre les crises politiques afin de nier toute légitimité aux terroristes. C'est la raison pour laquelle s'attaquer aux problèmes d'oppression et d'occupation, tout en favorisant le développement, l'éducation et la réalisation d'une vie meilleure, nous permettra sûrement de réduire la pépinière humaine qui nourrit l'extrémisme.

Depuis des décennies maintenant, le Moyen-Orient connaît des conflits et des différends qui n'ont toujours pas été réglés et est donc soumis aux plaies suppurantes du terrorisme. Il va sans dire que le problème réside dans le fait que des terres arabes restent occupées, malgré les nombreuses résolutions de l'ONU, dont plusieurs adoptées dans cet édifice même, demandant que soit mis fin à l'occupation.

L'application immédiate de ces résolutions et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale – qui affirme le droit de retour des réfugiés palestiniens dans des terres qui leur appartiennent et qui ont été confisquées par Israël et qui interdit la réinstallation des Palestiniens déracinés dans les pays d'accueil – demeure la seule façon de désamorcer et de tarir les sources de l'extrémisme. Cela ouvrira la voie à un règlement global, juste et pacifique dans notre région, prévu au Sommet de Madrid de 1991 et par l'application du principe « terre contre paix ».

Ces principes de paix ont été confirmés en tant que choix stratégique par tous les dirigeants arabes durant le sommet arabe de Beyrouth de 2002.

Malheureusement, cette initiative qui aurait permis de régler les conflits régionaux et de parvenir à un règlement définitif et pacifique au Moyen-Orient est restée sans suite.

Dans l'attente du règlement historique du conflit, le Liban félicite, pour toutes ses actions, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et demande à la communauté internationale de renforcer ses capacités afin d'atténuer les épreuves subies par les réfugiés palestiniens dans leurs lieux de résidence « temporaire ».

Les violations quotidiennes par Israël de l'intégrité territoriale du Liban et ses agressions contre les habitants du Sud-Liban ont transformé cette région importante de mon pays en foyer de tension au Moyen-Orient. Les violations par Israël de la Ligne bleue et son occupation persistante de certaines parties de mon pays, ainsi que l'emprisonnement d'un grand nombre de nos ressortissants qui n'ont aucun recours à une procédure judiciaire régulière sont une violation flagrante du droit international, sans parler des incidents mortels auxquelles nos citoyens sont exposés dans les zones libérées du Sud-Liban en raison des milliers de mines terrestres plantées par Israël durant ses 20 années d'occupation de la région.

Mon pays continue de souscrire à un règlement de paix qui soit juste et global, ainsi qu'au principe de la non-agression et au respect des droits de l'homme. Il aspire à l'application de toutes les résolutions internationales à ces fins. Entre-temps, nous ne pouvons que louer le rôle joué par l'ONU au Sud-Liban grâce à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), rôle qui a été élargi et dont le Liban profite depuis presque 30 ans. Notre attachement à la présence de la FINUL est lié à notre attachement à la paix et à la sécurité, dans l'attente d'un règlement définitif des conflits dans la région.

J'aimerais saisir l'occasion de saluer ici les forces actives de la FINUL au Sud-Liban, de les remercier de leurs sacrifices et de rendre hommage à la mémoire des casques bleus qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Liban subit depuis longtemps les guerres et l'occupation israéliennes, en dépit d'une résolution du Conseil de sécurité demandant la cession immédiate de l'occupation. Hélas, Israël fait fi de cette résolution depuis plus de 20 ans. Cela a donné naissance à un

mouvement résolument national de résistance et de défense de l'intégrité territoriale du Liban, conformément au droit de lutter contre l'occupation garantie par la Charte des Nations Unies.

Malgré la persistance de toutes les conditions d'occupation, de violations et d'agressions susmentionnées, grâce à l'attachement du Liban à toutes les résolutions de l'ONU, attachement fondé sur une claire compréhension des exigences de la communauté internationale, le Gouvernement libanais a engagé un dialogue interne avec tous les groupes nationaux afin de maintenir notre unité, notre sécurité et notre stabilité et de renforcer nos positions tant nationales qu'internationales. Nous entendons maintenir ce rapport avec la communauté internationale aux fins de réaliser ces nobles objectifs.

Depuis la réconciliation historique de Taëf, le Liban a connu plus d'une décennie de stabilité et de tranquillité, retrouvant rapidement sa prééminence régionale et son rôle pionnier de terre de tolérance religieuse, un exemple à suivre dans le dialogue des civilisations. De plus, le Liban a joui d'un niveau sans précédent de revitalisation économique et a été en mesure de forger une unité inébranlable dans ses forces armées et dans ses institutions civiles.

Cependant, le Liban a récemment connu des événements terrifiants et fatidiques, dont l'un d'entre eux – l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri – constitue le coup le plus sévère qu'il ait reçu dans son histoire moderne. Cet assassinat a été la cause d'une grande tristesse pour notre nation et les répercussions ont été ressenties dans le monde entier. Nous attendons avec intérêt que la Commission d'enquête internationale révèle, en temps voulu mais rapidement, les résultats de l'enquête sur cet acte odieux, et nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir consenti à la demande du Liban d'avoir mis sur pied cette Commission.

De plus, le Liban est sensible aux grands efforts déployés par la Commission dans sa recherche de la vérité et accordera à la Commission toute l'aide dont elle aura besoin afin que nous puissions poursuivre en justice les auteurs avec toute la rigueur de la loi. Cela souligne l'attachement du Liban et de la communauté internationale à la lutte contre le terrorisme.

Malgré l'assassinat abominable du Premier Ministre Rafic Hariri et le malaise national qui a suivi, nous avons été en mesure de tenir des élections

parlementaires exemplaires, qui ont été qualifiées par la plupart des observateurs comme une autre journée historique dans l'histoire démocratique du Liban.

Les fonctionnaires de l'ONU et les observateurs internationaux qui surveillaient les élections ont affirmé que celles-ci se sont tenues selon les normes les plus élevées. En conséquence, un Gouvernement d'unité nationale a été formé, et il s'est immédiatement chargé de régler les affaires nationales et étrangères dans le cadre d'un dialogue sérieux visant à réaliser un consensus national et la préservation de ce que nous désirons tous, à savoir la stabilité et l'unité nationale du Liban.

Le nouveau Gouvernement libanais est déterminé à mettre en œuvre un programme global de réformes qui concernera tous les aspects politiques, administratifs et économiques, et, comme première mesure, il a créé un organe consultatif national dont la nation avait grand besoin pour élaborer une nouvelle loi électorale qui sera à la hauteur des recommandations de la commission déléguée par l'Union européenne.

En outre, le Gouvernement libanais attend avec intérêt l'appui précieux de l'Organisation des Nations Unies, et transmet les remerciements du peuple libanais. Enfin, nous félicitons la Banque mondiale et le Fonds monétaire international du document de suivi précis pour la reconstruction d'une économie nationale solide.

De cette tribune, nous présentons la lutte du Liban pour la liberté, la justice et la primauté du droit. Le sort du Liban est d'emprunter cette voie dans une région de conflits et de différends larvés et longs de plusieurs décennies. De ce fait, il a fini par payer en guerres, en occupations et en assassinats un prix exorbitant. Mais le Liban a toujours été opiniâtre dans sa dévotion envers tout ce qui est bon et juste, et a toujours été en mesure de vaincre les forces de la sédition et de la destruction.

Aujourd'hui, nous devons notre moment de triomphe à notre persévérance et à l'attachement de la communauté internationale au Liban. Nous demandons aux membres de la communauté internationale de nous tenir la main, une fois encore, alors que nous franchissons le point qui sépare la peur et la guerre de l'espoir et de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République libanaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Emile Lahoud, Président de la République libanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Débat général

Allocution de M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Maurice.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, et à l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ramgoolam (Maurice) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais, au nom de ma délégation et du Gouvernement et du peuple de la République de Maurice, vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Nous sommes confiants que vous serez capable de vous acquitter des responsabilités qui vous sont confiées. Je voudrais vous assurer, comme je l'ai fait au cours de notre rencontre de ce matin, de la plus entière coopération de ma délégation au cours de notre rencontre.

Je souhaiterais également faire part de la gratitude et des remerciements de ma délégation à M. Jean Ping, du Gabon, pour la manière remarquable avec laquelle il a mené les délibérations de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. En tant qu'Africains, nous sommes fiers de sa gestion exemplaire.

Ma délégation souhaite également exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables et dévoués à la tête de l'Organisation en cette période pleine de défis.

Les tout premiers mots de la Charte des Nations Unies « Nous, peuples des Nations Unies » sont d'une importance extrême. Ils impliquent que les peuples devraient être les premiers bénéficiaires de chaque résolution que nous adoptons et de chaque programme que nous lançons. Au début de ce débat général, nous devons nous demander si nous avons en effet mis les peuples au cœur de toutes nos délibérations et de toutes nos activités. Avons-nous fait suffisamment pour faire en sorte que les personnes ordinaires, hommes et femmes, jeunes et vieux, tirent profit de toutes nos initiatives et de toutes nos mesures tant collectives qu'individuelles?

Vendredi dernier, en adoptant le document final, les dirigeants mondiaux ont renouvelé leur engagement à préserver l'humanité des fléaux de la guerre, de la peur, des maladies, de la famine et de la pauvreté. Les citoyens du monde ont été témoins des promesses solennelles qu'il contient. Ils attendent maintenant sérieusement des résultats concrets. Il nous incombe par conséquent de rassembler la volonté politique collective pour mobiliser les ressources nécessaires pour tenir ces promesses.

Le Nord, riche et puissant, devrait venir en aide aux pays moins fortunés qui ont besoin d'aide pour les aider à se propulser dans l'orbite d'une croissance sociale et économique durable et irréversible. Pour sa part, le Sud doit consacrer son énergie et faire preuve de créativité au moment où il s'engage dans un effort commun pour réaliser le développement social et la sécurité humaine.

L'esprit d'équipe et de partenariat qui a eu pour résultat la réussite du Sommet mondial de l'Organisation des Nations Unies doit nous permettre d'adopter un nouvel état d'esprit qui place les intérêts, la sécurité et le bien-être de nos peuples au centre de nos politiques socioéconomiques. Cela ne saurait se faire sans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans nos efforts visant à mettre en œuvre un développement axé sur l'homme, nous devons nous attacher en priorité à régler les questions nationales et transnationales qui ont un effet direct sur le bien-être des personnes. Arracher les personnes à la misère noire et les doter des moyens appropriés pour mener des vies productives est la meilleure garantie d'une stabilité sociale durable à long terme, qui, à son tour, assurera la prospérité et la paix internationale. La réduction et

l'élimination de la pauvreté doivent par conséquent demeurer au centre de tous les efforts de développement pour un ordre juste et équitable.

Dans la lignée de nos traditions démocratiques, les habitants de mon pays ont voté à une écrasante majorité pour un changement de gouvernement, il y a juste trois mois. Immédiatement après son entrée en fonctions, mon gouvernement a élaboré des stratégies de développement reposant sur le principe selon lequel les politiques socioéconomiques doivent servir la primauté du peuple, en particulier les pauvres. En fait, le principe fondamental de la politique de mon gouvernement consiste à placer la population à la tête des préoccupations. Mon gouvernement estime que la participation la plus large possible de la population au processus de développement est la meilleure garantie du succès de toute stratégie de croissance.

Dans cet esprit, la première série de décisions prises par mon gouvernement dans le domaine social a été d'étendre l'État providence afin d'offrir la gratuité des transports aux étudiants et aux personnes âgées et de rétablir les pensions de vieillesse pour tous les citoyens. L'objectif premier de mon gouvernement est, en définitive, de faire en sorte que l'économie soit au service de la population et non que la population soit au service de l'économie.

Ma délégation considère qu'aider les pays en développement en augmentant l'aide publique au développement (APD) est fondamental, mais que ce n'est toutefois qu'un palliatif et non un remède. L'aide sans commerce non seulement ne serait pas viable, mais en fait, contraire au but recherché. Le commerce reste et demeurera le moteur avéré de la croissance économique et du développement. Les pays en développement continuent de se heurter à des obstacles dans leurs efforts pour parvenir à une croissance économique durable. Les barrières tarifaires et non tarifaires dans les pays développés, associées au non-respect des engagements pris en matière de financement du développement et d'allègement de la dette en faveur des pays en développement, ne font qu'aggraver davantage la situation. Nous demandons à la communauté internationale de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour veiller à ce que le cycle de négociation de Doha pour le développement prenne véritablement en compte ces préoccupations et permette de parvenir à un système de commerce mondial juste et équitable au service de nos peuples.

Ma délégation se félicite de l'attention particulière accordée par le sommet mondial aux besoins spécifiques de l'Afrique. Si de nombreux pays de par le monde ont enregistré des progrès significatifs et ont pu libérer leurs populations de la pauvreté, pour beaucoup d'autres, principalement en Afrique subsaharienne, la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, les maladies infectieuses et la prévalence du VIH/sida, le chômage et la dégradation de l'environnement font encore des ravages considérables. Ma délégation se félicite par conséquent de ce que la communauté internationale se montre déterminée à régler ces questions et insiste sur la nécessité d'appliquer rapidement les mesures qui conviennent.

En dépit d'importants efforts qui ont permis de rétablir la paix dans plusieurs parties de l'Afrique, le continent continue d'être la victime de conflits violents et de crises humanitaires. Il convient de s'attaquer de toute urgence au calvaire enduré par les personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants, dans ces situations de conflit et dans les camps de réfugiés. Ma délégation tient à souligner qu'il est indispensable de prendre des mesures renforcées pour protéger les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, pendant et après les conflits armés.

Dans notre propre région, Maurice reste activement engagée dans le processus de réconciliation aux Comores. Nous coordonnons actuellement les préparatifs de la table ronde des donateurs pour les Comores, que nous accueillerons d'ici la fin de l'année. L'importance de cette réunion ne saurait être surestimée. Nous demandons instamment à la communauté des donateurs de contribuer à ce processus dans l'intérêt du peuple comorien.

La situation au Moyen-Orient connaît des progrès tangibles. Nous nous félicitons du processus de désengagement israélien de Gaza et de la partie nord de la Cisjordanie, et nous saluons les efforts déployés par le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, en vue de trouver une solution pacifique et durable au conflit. Nous exhortons les peuples israélien et palestinien à continuer d'adopter les mesures de confiance qui s'imposent pour parvenir à une paix juste et durable.

En ce qui concerne l'Iraq, où chaque jour des civils innocents sont victimes de la violence, il est essentiel d'apporter tout le soutien nécessaire

permettant l'instauration d'un environnement dans lequel la population iraquienne puisse vivre dans la paix et la sécurité.

J'ai longuement évoqué la question du terrorisme dans mon allocution prononcée le 15 septembre 2005 dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau. Je voudrais réitérer l'engagement de mon pays à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour combattre le fléau du terrorisme, qui a une incidence directe et indirecte sur la vie de tous les citoyens ordinaires et innocents.

À l'heure où il existe un consensus mondial sur la nécessité d'édifier un monde plus sûr, il est fort regrettable que la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas donné de résultats concluants. La prolifération des armes nucléaires comporte le grave risque de voir des matières fissiles tomber entre les mauvaises mains. Cette éventualité est trop horrible pour être même envisagée. Les ravages qui pourraient être provoqués par une arme nucléaire de soi-disant faible puissance sont inimaginables.

Maurice prône, à terme, l'élimination complète de toutes les armes nucléaires sur la base d'un régime de désarmement général et non discriminatoire. Apportant une nouvelle fois la preuve de son plein attachement à la non-prolifération et à la paix et à la sécurité internationales, Maurice a récemment signé le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Maurice se félicite de l'accord conclu en juin 2005 à New York sur la création d'un instrument international politiquement contraignant sur le traçage des armes légères, qui, à n'en pas douter contribuera à lutter contre le commerce illicite de ces armes. Cet accord représente une avancée importante vers la garantie d'un monde plus sûr pour nos peuples.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais me référer à ma déclaration du 15 septembre, dans laquelle j'avais exposé la position de Maurice sur cette question. Nous avons une chance unique en son genre d'entreprendre une réforme substantielle. Il ne faut pas la gâcher. Il est impératif que l'Afrique et l'Inde, la plus grande démocratie au monde, trouvent leur juste place dans une telle réforme. Un Conseil de sécurité réformé devrait refléter les réalités géopolitiques actuelles afin de répondre aux aspirations de tous nos peuples.

L'Organisation des Nations Unies est une instance vitale dans laquelle les États, petits ou grands, riches ou moins privilégiés, peuvent faire entendre leur voix. Elle fournit également un cadre pour une action collective fondée sur le partenariat consensuel et l'entente mutuelle. Je voudrais réitérer l'appel que j'ai lancé, en tant que Président en exercice de l'Alliance des petits États insulaires, à nos amis et partenaires à la session extraordinaire sur le financement du développement, pour qu'ils continuent d'aider les petits États insulaires en développement dans leurs efforts pour parvenir au développement durable grâce à la mise en œuvre appropriée et efficace de la Stratégie de Maurice.

La coopération régionale est un moyen important pour développer et renforcer les économies des pays en développement. À cette fin, nous avons enregistré des progrès modestes mais encourageants en matière d'intégration régionale. Maurice poursuit une politique active d'intégration par l'intermédiaire d'organisations sous-régionales, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Commission de l'océan Indien et l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien. Si les relations avec nos partenaires de développement et de commerce traditionnels continuent de figurer en bonne place dans la politique étrangère de Maurice, nous entendons prendre des mesures vigoureuses en faveur du développement de partenariats stratégiques avec les États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'avec les pays d'Amérique latine.

Je voudrais réitérer devant l'Assemblée notre revendication légitime de souveraineté sur l'archipel des Chagos, y compris l'île de Diego Garcia, qui a été séparé du territoire de Maurice par le Royaume-Uni avant notre indépendance, en violation des résolutions 1514 (XV) de 1960 et 2066 (XX) de 1965 de l'Assemblée générale. La population de l'archipel des Chagos, qui a été expulsée des îles, continue de lutter pour son droit de revenir sur son lieu de naissance. Nous renouvelons notre appel au Royaume-Uni pour qu'il poursuive ses pourparlers avec nous afin de régler rapidement cette question. De même, nous lançons un appel au Gouvernement français pour qu'il accélère le processus visant à résoudre la question de la souveraineté de Tromelin par le dialogue et dans

l'esprit d'amitié et de confiance qui a toujours caractérisé nos relations.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais ici dire quelques mots en français afin de marquer l'attachement et le respect de mon pays pour les cultures et les langues dans leur diversité. Certaines d'entre elles, dont le français, nous ont été léguées par l'histoire.

Dans toutes les civilisations, les hommes ont toujours œuvré pour leur mieux-être. Pourtant, l'humanité souffre encore. Cela est encore plus vrai, hélas, pour les pays en développement, et plus particulièrement pour le continent africain. L'avènement du troisième millénaire a vu un foisonnement de projets d'aide en vue d'améliorer le sort des faibles et des démunis. Les objectifs du Millénaire sont de ceux-là. Nous nous sommes engagés à réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015. La Francophonie, comme annoncé en novembre 2004 lors du dixième sommet tenu à Ouagadougou, s'inscrit dans ce même combat universel : il s'agit de se réinventer, de sortir des sentiers battus, de dégager des pistes nouvelles afin d'atteindre au plus près ces objectifs. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution de la famille francophone à cette démarche commune.

(l'orateur poursuit en anglais)

Du haut de cette même tribune, il y a 37 ans, lors de l'entrée de Maurice à l'ONU, en 1968, Sir Seewoosagur Ramgoolam, le père de la nation mauricienne, alors Premier Ministre, a plaidé énergiquement en faveur d'un monde sûr, stable et juste :

« Les hommes de bonne volonté font des efforts constants pour trouver une formule permettant aux déshérités d'échapper à l'inégalité et à la peur et d'aspirer à une place au soleil. »
(A/PV.1643, par. 100)

Aujourd'hui, ces aspirations sont plus actuelles que jamais, alors que la communauté des nations se met en quête de délivrer les peuples du besoin, de la peur et de leur donner la liberté de vivre une vie digne. Donner ces libertés à l'humanité demeure le principal objectif des Nations Unies. Dans cette optique, je voudrais annoncer que mon gouvernement a pris l'engagement, dans le cadre de l'Initiative mondiale Clinton, d'organiser une conférence internationale sur la pauvreté et le développement, axée sur les résultats.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la soixantième année d'existence de l'Organisation, efforçons-nous de devenir ce que nous avons toujours été censés être : un organe vraiment représentatif de « Nous, peuples des Nations Unies », agissant pour la protection de leur bien-être et la défense de leurs intérêts avant toute autre chose. Cela doit rester notre objectif indéfectible et Maurice s'engage à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans cette noble entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Maurice pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, du développement économique, du travail, de l'information des Grenadines et des affaires juridiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, du développement économique, du travail, de l'information des Grenadines et des affaires juridiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, du développement économique, du travail, de l'information des Grenadines et des affaires juridiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, du développement économique, du travail, de l'information des Grenadines et des affaires juridiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Ralph Gonsalves. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies coïncide avec la

commémoration des 25 ans d'indépendance de mon pays. Le préambule de la Constitution de Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme que notre nation est fondée sur la croyance en la suprématie de Dieu et en la liberté et la dignité de l'homme. Notre devise nationale, *Pax et Justitia* – paix et justice – symbolise à la fois la réalité que nous connaissons et notre rêve. Les idéaux universels qui ont inspiré les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies sont ceux qui sont à l'origine des nobles proclamations de la Constitution de mon pays. La Charte des Nations Unies nous a appris une vérité, comme gravée dans le marbre : si certains doivent dormir pour rêver, il faut aussi rêver pour pouvoir faire de notre monde un monde meilleur.

À Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous acceptons sans réserve l'idée centrale du document final de la Réunion plénière de haut niveau, à savoir qu'il faut créer un monde plus pacifique, plus prospère et plus démocratique et prendre des mesures concrètes pour continuer à trouver des moyens de mettre en œuvre les conclusions du Sommet du Millénaire et des autres grandes réunions des Nations Unies, et des solutions multilatérales aux problèmes qui touchent et concernent le développement, la paix et la sécurité collective, les droits de l'homme et la primauté du droit, ainsi que le renforcement des Nations Unies.

Pourtant, le document final, même s'il représente un ensemble certainement codifié et probablement consensuel, reste en deçà de ce qu'exigent réellement ces temps extraordinaires, difficiles, de la première décennie du XXI^e siècle. Les plus grands et les plus puissants pays sont saisis d'une peur irraisonnée qui les empêche d'être raisonnablement équitables. Les États nations moins puissants, comme les plus faibles et les plus petits sur le plan international, de leur côté, se frappent souvent la poitrine comme un seul homme, pénétrés – à tort – du sentiment pharisaïque de leur pureté, qui les empêche de bien savoir ou bien comprendre ce qu'est l'impureté, même en leur sein. Il en résulte une confrontation malsaine.

Pendant ce temps, autour de nous, c'est une litanie de souffrances, un florilège d'armes. Un poète lauréat des Caraïbes nous dit que le visage des hommes et des femmes est tendu et anxieux. Beaucoup de personnes, pour ne pas dire la majorité, sombrent dans le scepticisme – que dis-je, le cynisme – vis-à-vis des dignes efforts des dirigeants de ce monde. À la place, ils recherchent la grâce qui rend la vue aux aveugles et

qui sauve les déshérités. Ce faisant, le miracle de la foi se métamorphose trop souvent en extrémisme religieux. La raison humaine ne peut entièrement comprendre, de ce côté-ci de l'éternité, tout le mal que l'extrémisme engendre. C'est un casse-tête constant de notre époque que nous devons chercher à résoudre au mieux, dans notre cité terrestre, avec toutes les limites et les faiblesses qui sont les nôtres, mais aussi toutes nos possibilités et nos forces – sans recourir, toutefois, à l'arsenal de l'impérialisme économique, militaire ou culturel.

L'impérialisme économique réduit au silence les gens avec la nourriture qu'il leur donne pour leur subsistance et concentre ainsi les ressentiments chez ceux-là même qu'il nourrit – et encore plus chez ceux qui ne reçoivent rien à manger. L'impérialisme militaire engendre la résistance armée, où un triomphe n'est rien de plus qu'une pause dans son impermanence. L'impérialisme culturel déforme l'esprit mais cette déformation même contient en germe son rejet. Celui-ci, en se développant et en s'épanouissant, produit un fruit amer, le nationalisme. L'histoire a montré que les solutions présumées des puissants étaient des mirages. Il doit forcément y avoir une meilleure façon de procéder. Nelson Mandela nous l'a appris. Ensemble, nous sommes le monde; nous sommes l'avenir. Or de tous les temps, seul l'avenir se prête à être profané par nous : le présent est déjà le passé et le passé, ce sont les méchefs de nos pères.

En contrepoint de tout cela se trouve un produit socioéconomique de la mondialisation contemporaine, apparemment incontournable : la contradiction entre, d'une part, une inégalité croissante dans la répartition des revenus à l'échelle mondiale et, de l'autre, la convergence croissante des schémas de consommation. Les communications modernes, à commencer par la révolution des technologies de l'information, ont connecté le monde comme jamais auparavant. Et pourtant, cette même connexion renforcée engendre, comme on peut le comprendre, une grande impatience parmi les plus désavantagés d'entre nous. Les adaptations nécessaires de l'économie devront se faire plus rapidement. Le temps presse, certes, mais cette rapidité même entraîne des bouleversements socioéconomiques, qui posent d'immenses problèmes de gestion au niveau politique.

À ces profonds problèmes il faut répondre par un ensemble de mesures – plus d'aide publique au développement – décaissée plus rapidement –, un

système commercial international équitable, une paix internationale fondée sur les principes éprouvés du droit international, une réforme appropriée des Nations Unies et des institutions associées, et une tolérance et une éducation accrues des populations du monde entier. Mais nous devons nous atteler immédiatement à la tâche – avec conviction, détermination, solidarité et dignité. Sinon, ce sera l'apocalypse, très vite.

Aucune difficulté, aucune épreuve, aucune crise ne peut justifier le terrorisme. Le terrorisme blesse davantage les pauvres et les défavorisés. Les peuples et les nations civilisés de par le monde doivent continuer de résister à sa barbarie. Il ne faut laisser aucune place au terrorisme.

Un petit archipel comme Saint-Vincent-et-les Grenadines a toute une série de besoins spécifiques. Nous sommes donc encouragés de voir que tous les États Membres de l'ONU reconnaissent collectivement la spécificité des besoins et des vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Nous trouvons également encourageant que les États Membres aient réaffirmé leur engagement de répondre à ces besoins et vulnérabilités spécifiques. Des tonnes d'engagements ont été pris dans la Stratégie de Maurice adoptée par la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dans le Programme d'action des Barbades et dans le document final de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous réalisons que la Réunion plénière de haut niveau de l'ONU qui vient de se terminer a entrepris de promouvoir une coopération et un partenariat plus larges au niveau international en vue de la mise en œuvre des engagements solennels, notamment en mobilisant des ressources intérieures et internationales, en favorisant le commerce international en tant que moteur du développement et en renforçant la coopération financière et technique internationale.

Ces merveilleux engagements et entreprises, comme toutes paroles, doivent se concrétiser si l'on veut qu'ils aient un sens. Certes, les mélodies connues sont douces à l'oreille, mais celles jamais entendues seront plus douces si une action est entreprise. À cet égard, je réaffirme, sans le répéter, tout ce que j'ai déclaré dans mon discours devant cette instance vendredi dernier, le 16 septembre, sur le programme de développement axé sur la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement et sur la mise en place de conditions durables, sur lesquelles des pays comme le mien peuvent compter une fois les objectifs réalisés. Bien évidemment, un règlement équitable de l'impasse du commerce bananier en Europe doit être modulé sans condamner nos pauvres cultivateurs de bananes et travailleurs de la banane à une pénurie et une misère encore plus grandes.

Les tempêtes et ouragans dévastateurs qui ont ravagé l'Asie, les Caraïbes et le Sud des États-Unis et les terribles sécheresses qui ont frappé l'Afrique exigent une action plus coordonnée et rationnelle sur le plan international en matière de changements climatiques, d'alerte en cas de catastrophe et de relèvement après les catastrophes. Tout bien considéré, il y a eu des actions nationales appropriées, par opposition aux actions internationales. Mais dans la mesure où les mécanismes internationaux existent pour apporter des secours rapides et appropriés, ces actions sont de toute évidence inadaptées à l'ampleur de la tâche.

Il s'agit d'un domaine où, indubitablement, l'ONU et ses organismes ou institutions associées devraient pouvoir apporter une réelle contribution au bien-être des êtres humains de chair et de sang. Après tout, les catastrophes naturelles ne se soucient ni des frontières territoriales ni des puissances; les calamités infligées par la nature sont d'une neutralité idéologique étudiée. C'est le même refrain triste que, jadis, empereurs, vassaux et clowns entendaient, et c'est de plus en plus, en ces temps modernes, celui que riches et pauvres entendent. Mais les calamités affectent les pauvres de façon bien plus désastreuse que n'importe quel autre groupe. Cette question exige l'attention urgente de la communauté internationale. La douleur et l'angoisse évoquées par le Président George Bush dans son tout dernier discours sur l'ouragan Katrina doivent inciter à une action internationale concertée même ceux qui sont exilés parmi les blés étrangers.

Une réponse coordonnée et soutenue est nécessaire si nous voulons éviter l'ignoble fatigue qui fait d'une catastrophe naturelle une distraction momentanée sur les écrans de télévision, jusqu'à l'apparition de la catastrophe suivante. La Grenade en est un exemple. Elle a été dévastée en septembre 2004 par l'ouragan Ivan, et son relèvement a été ralenti du fait que l'attention s'est davantage tournée vers les catastrophes naturelles en Asie du Sud, au Niger et au Sud des États-Unis. La Grenade réclame

désespérément une assistance internationale massive. Nous devons aider. Les besoins persistent, même après le départ des caméras de télévision. Cela vaut également pour les catastrophes créées par l'homme, telles qu'au Darfour.

La situation en constante détérioration de notre voisin de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Haïti, démontre nettement les dangers qu'il y a à intervenir dans le processus démocratique. Depuis la dernière fois où j'en ai parlé, il y a un an, davantage par tristesse que par colère, la situation s'est encore détériorée. Le soi-disant Gouvernement, implanté sans aucun mandat émanant du peuple, n'a ni le pouvoir politique ni l'appui populaire lui permettant de prendre les mesures nécessaires pour que ce pauvre pays traumatisé retrouve un semblant de normalité. Aucun effort sérieux n'a été entrepris pour désarmer les gangs qui circulent dans les villes et les campagnes et s'adonnent à la justice populaire. La victimisation politique se poursuit au même titre que, exemple le plus frappant, la détention cruelle de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, en violation de ses droits de l'homme, alors que d'un autre côté, la décision de la Cour suprême d'annuler les jugements rendus à l'encontre de 15 bandits du Front pour l'avancement et le progrès en Haïti (FRAPH), condamnés pour avoir participé au massacre de Raboteau en 1994, présente tous les éléments d'une motivation politique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines, tout comme ses partenaires du CARICOM, est impatiente d'accueillir à nouveau Haïti au sein des organes de notre institution régionale. Mais ce serait trahir tout ce qui nous tient à cœur que d'ignorer l'interruption de la démocratie, les violations des droits de l'homme et la faillite de l'ordre public uniquement pour apaiser un pouvoir perfide. Nous appuyons le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), mais nous pensons que les forces des Nations Unies n'ont ni les effectifs ni les ressources requises pour accomplir le miracle qui leur a été demandé d'accomplir.

De temps à autre, il est arrivé qu'un ou plusieurs de nos amis et alliés traditionnels expriment un certain mécontentement à l'égard de l'une de nos décisions en matière de relations internationales. Certains semblent ne pas apprécier que de petits États comme Saint-Vincent-et-les Grenadines ressentent le besoin et le désir d'élargir leur espace économique et politique, et qu'ils y parviennent, pour renforcer leur capacité à

mieux affronter les vents hostiles de l'économie politique extérieure et que cela se fasse dans l'intérêt de l'humanisation de nos populations. Personne n'a rien à craindre de nous. Aucun de nos amis ne peut raisonnablement nous demander de faire nôtres leurs ennemis. Nous cherchons à obtenir des adversaires qu'ils se parlent raisonnablement et aplanissent leurs divergences, surtout lorsqu'ils sont nos voisins. Nous ne nous disputons avec personne, et nous n'entrons pas dans les disputes des autres.

Un de nos meilleurs et plus loyaux amis en ces 25 années d'indépendance du pays est la République de Chine à Taiwan. Nos relations ont toujours été exemplaires et sont marquées par le respect mutuel, la solidarité et un désir de paix internationale, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Taiwan, qui incarne une magnifique expression politique de la civilisation chinoise, s'est associé à Saint-Vincent-et-les Grenadines, un élément de notre civilisation des Caraïbes. Nous appuyons sans réserve la demande de Taiwan en vue d'être représentée à l'Organisation des Nations Unies et au sein d'autres instances internationales. Il est injuste, irraisonnable et irrationnel d'exclure de l'ONU un pays de 23 millions de personnes, qui a une économie florissante et une noblesse de vue. En outre, nous demandons instamment à l'ONU de prendre la tête des efforts visant à promouvoir un dialogue constructif et d'un engagement amical entre la République populaire de Chine et la République de Chine à Taiwan. On ne saurait fermer les yeux sur un comportement belliqueux de l'autre côté du détroit de Taiwan dans un monde qui cherche à instaurer la paix et la sécurité collective.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir qu'au cours des 60 prochaines années, l'ONU atteindra avec un succès croissant ses objectifs de redonner espoir aux désespérés, de nourrir ceux qui ont faim et de propager la paix, la stabilité et la durabilité pour le présent et pour l'éternité. Que cela ne soit pas la voie la moins empruntée.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Grenadines de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de vous féliciter pour votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa présente soixantième session historique. Je suis certain que vous mènerez à bien ses délibérations. Je tiens également à remercier pour sa contribution pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale le Ministre des affaires étrangères du Gabon. Je salue les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a cherché à introduire des changements importants dans l'Organisation afin de la rendre plus à même de répondre aux exigences du XXI^e siècle, comme cela est indiqué dans son rapport et dans ses recommandations dont la présente session est saisie.

Le contexte historique de la création de l'ordre international actuel, avec ses mécanismes et institutions, appartient à un monde différent du monde d'aujourd'hui. Ce monde était antérieur à la guerre froide et aux événements, développements et changements régionaux et internationaux qui ont suivi. Notre session cette année est essentiellement un moment important dans les progrès réalisés par la communauté internationale dans ses efforts collectifs, ce qui nous pousse aujourd'hui à rechercher une vision nouvelle et à trouver des systèmes mieux développés dans leurs moyens et dans leurs structures pour faire face aux dangers et aux menaces de notre temps, ainsi qu'aux mutations rapides de notre monde.

Le monde connaît aujourd'hui plusieurs changements qui sont dus à l'interdépendance des États et à divers faits, équilibres et dangers à travers le monde. En conséquence, nous sommes contraints de réexaminer le système international de sécurité collective, d'étudier en profondeur les concepts et les structures de l'ONU et de prendre des initiatives novatrices pour examiner ces questions dans l'esprit de modernité du XXI^e siècle. S. A. le cheikh Salman bin Hamad bin Isa Al-Khalifa, Prince héritier, a mis cette question en exergue dans l'allocation qu'il a prononcée au nom de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, Roi de Bahreïn, lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, le 15 septembre 2005.

Ce sont peut-être ces besoins urgents qui ont incité le Secrétaire général à donner forme à tout ceci dans une série d'initiatives et de réunions au début du

troisième millénaire en faisant des propositions pour le millénaire et ses objectifs de développement. Dans le rapport important qu'il a présenté à cette session, intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a expliqué sa vision d'une façon exhaustive et approfondie, ainsi que les bases et les objectifs des travaux de l'ordre international du monde contemporain. Sur la base de cet ordre, nous pouvons nous diriger vers un système moderne, compétent et démocratique capable de réaliser trois types importants de liberté, à savoir la liberté de vivre dans la dignité, la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre à l'abri de la peur. Cette vision globale du Secrétaire général sur des questions relatives à la sécurité internationale, au développement et aux droits de l'homme mérite tous nos éloges et doit être soumise à une analyse complète et approfondie afin de parvenir à un large consensus international.

La dangereuse escalade du terrorisme et la culture qui l'accompagne auxquelles nous assistons aujourd'hui émanent de la haine et du fanatisme et constituent les menaces les plus graves qui pèsent sur la communauté internationale partout dans le monde. Elles exigent de notre part que nous élaborions une stratégie intégrée qui mette fin au terrorisme et à la culture de la mort et de la violence que ce phénomène encourage. Ceci souligne également à nouveau la responsabilité qu'ont les États et les sociétés de trouver un moyen de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Nous devons affirmer qu'une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme doit maintenir un équilibre entre les besoins en matière de sécurité humaine et l'adhésion aux instruments et aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et qu'elle doit combler les lacunes que comportent les traités relatifs au terrorisme.

Dans ce contexte, le Royaume de Bahreïn a poursuivi ses efforts nationaux et ses efforts dans la région du Golfe avec ses partenaires, les pays du Conseil de coopération du Golfe, pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, sur le plan géographique, et au niveau de la coopération en matière de sécurité sur les plans politique et pratique. À cet égard, le Royaume de Bahreïn approuve et appuie la proposition du Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Abdulla Bin Abdullaziz Al-Saud, Roi du Royaume frère d'Arabie saoudite, d'établir un

centre international de lutte contre le terrorisme. Le Royaume de Bahreïn a également déposé auprès du Secrétariat de l'ONU à New York ses instruments d'adhésion à de nombreuses conventions relatives à la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Le plus grand défi posé à la sécurité au Moyen-Orient ne consiste pas simplement à mettre fin au terrorisme et à la violence; il provient aussi de l'absence d'une paix juste et globale dans le conflit israélo-arabe, source continue d'affrontement, menace à la stabilité, et cause de désespoir pour ceux qui espèrent, en toute légitimité, pouvoir vivre dans la dignité et jouir du progrès économique régional.

Nous ne devons pas oublier que l'année 2005 a ouvert une voie qui pourrait mener à la paix grâce à l'évolution positive de la situation interne du côté palestinien et grâce à l'appui arabe et international au Président Mahmoud Abbas et à ses initiatives visant à instaurer la paix, à réduire les tensions et à promouvoir la démocratie.

Nous nous félicitons du retrait israélien de la bande de Gaza et espérons que ce retrait constituera une étape significative vers une paix juste et globale dans la région. Nous espérons également que ce retrait s'inscrira dans le plan de la Feuille de route.

L'instauration de la sécurité, de la stabilité et de la paix au Moyen-Orient exige la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes et l'application complète de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, comme l'a réaffirmé l'initiative arabe adoptée au Sommet arabe de Beyrouth en 2002. Cela a été réaffirmé une fois de plus par le dernier Sommet arabe tenu cette année à Alger. Seuls la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan syrien et le reste des territoires libanais, ainsi que le retour des réfugiés palestiniens et la création d'un État palestinien ayant Al Qods Al Charif pour capitale, permettront de parvenir à une paix juste et globale.

En dépit des choix démocratiques présentés au peuple iraquien lors des élections tenues en janvier dernier, et de la formation d'un Gouvernement de transition, et malgré les mesures prises pendant le processus politique et l'élaboration d'un projet de constitution, la situation en Iraq aujourd'hui reste très instable et très sensible. C'est un défi à la sécurité internationale et régionale. C'est une menace non

seulement pour la sécurité de l'Iraq et de la région, mais aussi pour l'unité du pays, son intégrité territoriale et sa cohésion et pour l'unité de son peuple.

Ce dilemme ne pourra être surmonté qu'en présence d'un consensus historique national sur l'intégrité territoriale de l'Iraq et sa diversité culturelle, sur le vaste processus politique à mener et sur la participation à la construction de l'avenir de l'Iraq. Ce seul consensus national permettra à l'Iraq de sortir du guêpier actuel et d'entrer dans une ère de stabilité, de sécurité et de paix.

À cet égard, le Royaume de Bahreïn réaffirme son appui au peuple iraquien et engage la communauté internationale tout entière à continuer de prêter un appui régional et international à l'Iraq afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités envers son peuple et la nation arabe en général.

Concernant la situation en matière de sécurité dans la région du Golfe, maintenant que l'Iran a une nouvelle équipe au pouvoir, le règlement pacifique, par la voie de négociations ou l'arbitrage international, du différend qui oppose depuis de nombreuses années les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, pays frère, au sujet des trois îles des Émirats, permettra à la région du Golfe de consacrer ses efforts et ses ressources naturelles au développement, à la sécurité, à la paix et à la coopération.

Aux fins du développement et du progrès, le Royaume de Bahreïn suit une politique d'ouverture et de réforme, destinée à accroître la participation et à renforcer la démocratie, et, ce faisant, se dirige vers une modernisation sociale, culturelle et civile en harmonie avec sa culture, ses traditions profondément enracinées et ses valeurs.

Dans le cadre de l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Royaume de Bahreïn a pris des mesures importantes afin de permettre aux femmes d'occuper des postes de direction dans tous les domaines, avec la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de promotion de la femme bahreïnienne. Ainsi, s'étant porté candidat à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, il a choisi pour ce poste une personnalité qui possède la compétence nécessaire pour représenter les femmes bahreïniennes ainsi que l'expérience, la sagesse et les talents diplomatiques requis. Nous espérons que cette nomination sera largement approuvée par les États Membres.

En vue de réaffirmer son rôle de centre économique, financier et bancaire sur la scène régionale et internationale et dans le cadre de ses efforts visant à attirer plus d'investissements et de capitaux, à créer des possibilités d'emploi pour ses citoyens et à renforcer l'économie nationale, le Royaume de Bahreïn a mis en route plusieurs grands projets économiques et autres programmes d'investissements qui renforceront la position économique et commerciale de Bahreïn à l'échelle régionale et internationale.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que des mesures et initiatives sont prises en vue de mettre en place un système de sécurité collective qui affranchisse l'humanité des risques de destruction et d'annihilation en interdisant la prolifération des armes nucléaires. Pourtant, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'a pas atteint ses objectifs bien que la majorité des pays du monde y ait adhéré, y compris la totalité des pays arabes. À cet égard, nous engageons vivement la communauté internationale à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ainsi que dans la région du Golfe.

Nous espérons que les États Membres continueront d'œuvrer de concert et de bonne foi à l'atteinte d'un consensus sur la réforme de l'Organisation.

Nous ne doutons pas que les modalités retenues pour l'élargissement du Conseil de sécurité seront le résultat d'un consensus entre les États Membres autour d'idées claires et réalistes et qu'elles tiendront compte des intérêts et attentes des pays arabes, qui exercent une très forte influence sur la stabilité politique, l'économie, la paix et la sécurité dans le monde entier.

Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) relèvent de vœux et d'aspirations ambitieuses et globales qui ont trait non seulement à la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales confiée au Conseil de sécurité en vertu de la Charte, mais aussi à l'établissement des fondations de tout le système international.

Nous attendons tous avec intérêt l'ouverture, à la présente session, de négociations historiques sur la réforme des organes de l'ONU et de leurs méthodes de travail. Le Royaume de Bahreïn appuie le projet de réforme de l'ONU et considère comme nécessaire que les négociations et les débats se poursuivent entre les

États Membres afin d'aboutir aux résultats auxquels nous aspirons tous.

Le monde actuel, de l'après-guerre froide, n'est toujours pas débarrassé du fléau de la guerre. Sa population reste vulnérable aux répercussions du terrorisme et de la violence.

Aujourd'hui, nous avons besoin de toute urgence d'une Organisation modernisée, plus forte, revitalisée et plus crédible : une Organisation qui rassemble les nations, concilie leurs intérêts, règle les conflits, instaure la paix et la sécurité, qui fasse respecter la justice et l'état de droit, oblige tout un chacun à se conformer aux dispositions de la Charte et aux résolutions ayant une force juridique internationale, qui s'adapte aux changements du XXI^e siècle et relève tous ses paris.

Nous aspirons à une ONU réformée qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Li Zhaoxing, Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai la certitude que, sous votre direction, la présente session aboutira à des résultats fructueux. Je voudrais également adresser mes hommages à S. E. M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, et au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Cette année marque le soixantième anniversaire de la victoire mondiale sur le fascisme et de la création de notre Organisation. Il y a quelques jours, dans cette auguste salle, les dirigeants du monde ont adopté la déclaration finale de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1). Traduire cette déclaration en actes concrets et transformer les discours en réalités, œuvrer à l'instauration d'un monde harmonieux, caractérisé par une paix durable et la prospérité de tous, telles sont les tâches importantes et urgentes qui nous attendent. La présente session doit favoriser la progression de la paix, de l'harmonie et du développement commun.

Nous voulons un développement pacifique. Un environnement de paix est indispensable pour que l'humanité progresse. Il est impossible d'instaurer la

stabilité et la sécurité dans un pays lorsqu'un autre est secoué par des turbulences ou une crise. Seul un nouveau concept de sécurité, fondé sur la confiance mutuelle, l'intérêt réciproque, l'égalité et la coopération, nous permettra de nous développer dans la paix et de préserver la paix grâce au développement.

Nous voulons un développement harmonieux. Bâtir un avenir meilleur est le rêve depuis longtemps caressé par l'humanité. Toute stratégie de développement doit s'inspirer d'une vision globale à long terme et non pas reposer sur des intérêts immédiats et sectoriels. Il nous faut donc travailler de concert pour promouvoir la démocratie et le respect du droit dans les relations internationales et pour créer un environnement harmonieux dans lequel les pays se respectent et se traitent d'égal à égal et où les différentes cultures s'inspirent et s'enrichissent mutuellement.

Nous voulons un développement partagé. Aucun modèle de développement ne profitant qu'à une poignée de pays ou à un petit nombre de personnes n'est acceptable et viable. Les pays devraient resserrer leur coopération de façon que la mondialisation de l'économie ne donne que des résultats positifs, qui profitent à tous et contribuent à la prospérité collective.

La présente session doit être l'occasion de faire avancer la réforme de l'ONU et de renforcer son rôle. Après 60 ans de vicissitudes, l'ONU a besoin de réformes diversifiées et multidimensionnelles pour mieux servir les nobles aspirations de l'humanité que sont la paix et le développement.

Il est primordial de renforcer la place centrale de l'ONU dans le dispositif de sécurité collective afin qu'elle puisse tenir plus efficacement son rôle de garant de la paix. La Chine appuie les efforts visant à renforcer les capacités de l'Organisation en matière de prévention, de médiation et de bons offices. Nous sommes également favorables à ce que le Secrétaire général joue un plus grand rôle dans ces domaines et à ce que se développe une culture de prévention.

Nous appuyons le renforcement des opérations de maintien de la paix de l'ONU, surtout en ce qui concerne les capacités de déploiement rapide et les réserves stratégiques, ainsi que la possibilité de mobiliser pleinement, sous la conduite du Conseil de sécurité, des initiatives et des ressources d'organisations régionales.

La Chine est favorable à la création d'une Commission de consolidation de la paix afin de coordonner efficacement le travail de l'ONU dans le maintien de la paix, la reconstruction après les conflits et le développement. Le Conseil économique et social et les autres instances chargées de l'aide au développement doivent y jouer un rôle important.

Nous nous sommes toujours opposés à la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales. Nous ne sommes pas favorables à une réinterprétation ou modification des dispositions de la Charte relatives au droit de légitime défense. Au cas où surviendrait une situation exigeant le recours à la force, il appartiendrait au Conseil de sécurité d'en juger de façon mesurée et de décider prudemment à la lumière des circonstances.

La communauté internationale doit continuer de faire avancer le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération; elle doit préserver et renforcer l'autorité et l'efficacité des traités multilatéraux existants; elle doit faire valoir le rôle de l'ONU et d'autres organisations internationales concernées dans le domaine de la non-prolifération; et elle doit régler les problèmes liés à ces questions par voie politique et diplomatique.

L'ONU doit être capable de réagir plus efficacement aux menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité. Nous saluons les propositions du Secrétaire général pour une stratégie globale de lutte contre le terrorisme, et nous souhaitons que les négociations concernant la convention générale sur le terrorisme international aboutissent dans les meilleurs délais, en tenant pleinement compte des préoccupations des différentes parties, notamment des pays en développement.

Lorsqu'elle intervient pour atténuer et prévenir des crises humanitaires de grande ampleur, la communauté internationale doit se plier scrupuleusement aux dispositions de la Charte des Nations Unies, respecter les opinions des pays ou organisations régionales intéressés, et, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, rechercher toutes les issues possibles pour un règlement pacifique dans le cadre de l'ONU. Nous sommes opposés à toute intervention précipitée sur la base d'une affirmation selon laquelle un pays ne peut ou ne veut pas protéger ses citoyens.

Le développement doit être un axe principal de la réforme de l'ONU. Bien que la Chine soit un pays en développement à faible revenu, elle est prête à contribuer au maximum de ses possibilités à la coopération internationale en matière de développement. Le Président Hu Jintao a annoncé au sommet les cinq mesures substantielles que la Chine va adopter. Nous allons unir nos forces avec tous les Membres pour promouvoir des réformes dans le domaine du développement afin de faciliter le règlement des problèmes de développement. L'ONU doit mettre en place un cadre d'évaluation équitable et rationnel du processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), afin d'évaluer les progrès enregistrés dans les différents pays et veiller à la mise en oeuvre des engagements en matière de coopération et d'aide internationales. Nous sommes favorables au renforcement du rôle de coordination du Conseil économique et social dans les domaines liés au développement.

Les négociations du cycle de Doha doivent incorporer le développement en tant qu'axe central et accorder davantage d'attention aux préoccupations des pays en développement, surtout en ce qui concerne les produits agricoles et le traitement spécial et différencié. La Chine a décidé d'exempter de droits de douane certains produits de base en provenance de 39 pays parmi les moins avancés et qui représentent la majorité de ses importations venant de ces pays.

La Chine est favorable à l'intégration de la prévention et du traitement du VIH/sida ainsi qu'à l'inclusion du secteur de la santé publique dans les programmes et activités de développement des différents pays et de l'ONU. Nous soumettrons au cours de la présente session un projet de résolution sur le renforcement des capacités mondiales en matière de santé publique. Nous accroîtrons dans les trois années à venir nos aides financières et nos dons de médicaments aux pays en développement dans le domaine de la lutte contre le paludisme et d'autres maladies transmissibles, en les aidant à mettre en place et à améliorer leurs systèmes de santé publique et à former le personnel médical.

La communauté internationale, en particulier les pays développés, doit prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement à sortir du cercle vicieux de l'endettement. Ceci doit prendre la forme d'importants allègements de dettes ainsi que d'une simplification des procédures et conditions. Au cours

des deux prochaines années, la Chine va déclarer non exigibles, ou annuler par d'autres moyens, tous les prêts gouvernementaux à taux zéro ou à taux préférentiel arrivés à échéance avant fin 2004 et en souffrance, qu'elle a accordés aux pays pauvres très endettés ayant des relations diplomatiques avec elle.

Nous appelons l'ONU à s'employer à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités. Au cours des trois prochaines années, la Chine va aider des pays en développement à former 30 000 personnes à différentes professions.

Mon pays est aussi favorable à l'établissement d'un calendrier pour que les pays développés consacrent à l'aide publique au développement 0,7 % de leur produit national brut. De nouvelles sources de financement doivent être trouvées afin de consacrer davantage de capitaux au développement.

La Chine s'engage à fournir au cours des trois prochaines années des prêts concessionnels d'un montant total de 10 milliards de dollars à des pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La Charte des Nations Unies a assigné au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales. Un Conseil de sécurité hautement efficace, responsable et représentatif sert les intérêts à long terme de l'ONU ainsi que les intérêts partagés de ses États Membres.

La Chine appuie une réforme du Conseil de sécurité qui renforce son autorité et son efficacité et améliore ses méthodes de travail. La représentation des pays en développement, notamment les pays africains, doit être augmentée afin de permettre aux petits pays et aux pays de taille moyenne de peser davantage dans les prises de décision du Conseil. Aucun projet de réforme n'aura de chances de succès s'il répond uniquement aux préoccupations de quelques pays, en négligeant les intérêts de la majorité des pays, ou s'il ne traite pas de façon équitable les pays en développement d'Afrique et d'autres continents.

La Chine est acquise au principe de la coopération fondée sur des consultations démocratiques. Sachant que la réforme aura une incidence sur l'avenir de l'ONU et touchera les intérêts de différentes parties, il ne devrait pas y avoir de calendrier artificiel ni de tentatives d'imposer des décisions par des votes. Les États Membres devront

plutôt rechercher le consensus par le biais du dialogue et de consultations, conformément au principe de la démocratie des relations internationales.

La Chine est animée par un esprit unitaire fondé sur la coopération. La famille des Nations Unies comprend 191 Membres. L'union fait la force. Nous voulons l'union plutôt que la division. Une voie de réforme acceptable pour tous est à portée de main, si chaque État Membre respecte les intérêts des autres et essaie de comprendre leurs préoccupations en faisant preuve de pragmatisme et de souplesse.

La présente session de l'Assemblée générale doit être axée sur les besoins de l'Afrique. Les pays africains représentent un quart des Membres de notre Organisation et 13 % de la population mondiale. Sans la stabilité en Afrique, le monde ne connaîtra pas la paix. Si l'Afrique reste pauvre, le monde ne connaîtra pas le développement. Le document final du sommet demande que des efforts soient faits pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. J'estime que cet appel est tout à fait judicieux et nécessaire.

Malgré des progrès encourageants ces dernières années en Afrique, la persistance de certains conflits régionaux reste préoccupante. Le Conseil de sécurité doit accorder une importance particulière aux problèmes de l'Afrique, en leur donnant une place prioritaire dans son ordre du jour. Cela signifie non seulement consacrer davantage de séances du Conseil à des questions relatives à l'Afrique, mais aussi et surtout prendre des mesures concrètes pour écouter la voix de l'Afrique, respecter ses opinions et prendre en compte ses préoccupations.

La Chine se félicite des efforts de médiation et des missions de bons offices menés par l'Union africaine et d'autres organisations régionales pour tenter de régler les conflits en Afrique. Elle souhaite que le Conseil de sécurité coopère étroitement avec ces organisations en leur accordant une assistance financière, logistique et technologique afin de renforcer leurs capacités de mener des opérations de maintien de la paix et de reconstruction d'après conflit.

Les pays africains sont confrontés à des difficultés dans le domaine du développement, notamment pour la réalisation des OMD. Plus de 300 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté; un tiers des enfants souffrent de malnutrition; plus de 30 millions de personnes souffrent du VIH/sida. L'économie africaine représente

moins de 2 % de l'économie mondiale, mais elle peine sous le poids d'un endettement qui atteint 300 milliards de dollars. Tout ceci lance un défi à la conscience de l'humanité.

La communauté internationale doit parvenir à un consensus à l'échelle mondiale au sujet du développement de l'Afrique et aider ce continent à mettre en oeuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue de réaliser en temps voulu les OMD. Ceux qui fournissent une assistance doivent le faire en toute sincérité et en respectant le droit des pays africains de prendre leurs propres décisions. L'assistance doit aussi avoir un but clair : satisfaire les besoins fondamentaux et à long terme des peuples africains. Ces aides ne sont nullement des aumônes ou des dons, mais des réponses à la nécessité de bienfaits réciproques et d'un développement partagé. Il est en outre de notre devoir moral d'aider les gens qui sont dans le besoin et de combattre les injustices.

Au XX^e siècle, l'Afrique se débarrassait du joug colonial, permettant au processus de libération nationale d'aboutir. Voilà un événement qui a fait date dans les annales. Le XXI^e siècle apportera la paix et le développement en Afrique, c'est inéluctable sur le plan historique. Le peuple chinois continuera de se tenir aux côtés de ses frères africains, au cours de ce périple d'importance historique.

Les pourparlers à six pays à Pékin relatifs à la question nucléaire sur la péninsule coréenne, qui viennent de se terminer, ont permis de dégager un important consensus et de publier un communiqué conjoint, marquant une étape importante de ces pourparlers ainsi qu'une cristallisation de la volonté politique et de la diligence des parties concernées. Cela reflète également les aspirations communes de la communauté internationale. Ce résultat durement gagné doit être apprécié à sa juste valeur. Nous espérons que les parties continueront d'œuvrer de concert pour favoriser de nouveaux progrès dans ces pourparlers à six pays, aux fins de résoudre la question nucléaire sur la péninsule par le dialogue et les moyens pacifiques, assurant ainsi une paix et une stabilité durables dans la région et réalisant les objectifs communs du développement et de la prospérité. Le Gouvernement chinois continuera de faire une contribution positive à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous n'avons en fait aucune raison de célébrer le soixantième anniversaire de l'ONU. Le monde anarchique, inégal et peu sûr dans lequel nous vivons aujourd'hui ne constitue pas vraiment un hommage à ceux qui s'étaient réunis le 26 juin 1945 à San Francisco pour fonder l'Organisation des Nations Unies.

Depuis la fin du Sommet du Millénaire en 2000 jusqu'à aujourd'hui, le nombre d'enfants morts de maladies évitables dans le monde est supérieur à la totalité des victimes de la Deuxième Guerre mondiale.

L'agression contre l'Iraq a été lancée non seulement en dépit, mais à l'encontre de l'opinion de la communauté internationale. Cela s'est produit deux ans et demi après notre proclamation solennelle au Sommet du Millénaire selon laquelle « nous sommes résolus à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte » (*résolution 55/2*, par. 4). L'Assemblée générale n'a même pas pu se réunir pour débattre de la question. Le Conseil de sécurité, dont il n'a pas été tenu compte, a dû subir l'affront d'avoir à accepter docilement une guerre prédatrice à laquelle s'était opposée une majorité de ses membres.

L'explication claire à cet état de choses est que l'ordre consacré dans la Charte s'appliquait à un monde bipolaire et à un équilibre des forces qui n'existent plus aujourd'hui. « Nous, [les] peuples », comme dit la Charte, devons porter le fardeau d'un monde unipolaire où une superpuissance unique impose ses caprices et ses intérêts égoïstes à l'ONU et à la communauté internationale.

Par conséquent, essayer d'obtenir que l'ONU fonctionne conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte est une chimère et une aberration. Cela ne sera pas possible tant que les pays du tiers monde, qui constituent la majorité des pays sur notre planète, ne s'unissent pas et ne luttent pas ensemble pour leurs droits.

Si le Gouvernement des États-Unis appliquait la résolution 1373 (2001) adoptée par le Conseil de sécurité le 28 septembre 2001, ainsi que les conventions internationales relatives au terrorisme, il

extraderait le terroriste Luis Posa Carriles vers le Venezuela, et il libérerait les cinq jeunes combattants antiterroristes cubains qui sont injustement soumis depuis sept ans à une cruelle incarcération.

Si le Gouvernement des États-Unis permettait à l'ONU d'agir conformément à la Charte, le peuple iraquien n'aurait pas été envahi, on ne lui aurait pas volé son pétrole, le peuple palestinien exercerait sa souveraineté sur son territoire et Cuba ne continuerait pas de faire l'objet d'un embargo. Il n'y aurait pas non plus des milliards d'analphabètes ou 900 millions d'êtres humains affamés dans le monde.

Cela explique l'échec du sommet de la semaine dernière, qui avait été convoqué pour évaluer le respect des engagements modestes souscrits en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sommet qui a fini par être une parodie pathétique de ce qui aurait dû être un débat sérieux et engagé concernant les graves problèmes dont pâtit aujourd'hui l'humanité. Au lieu de cela, le sommet a été totalement une farce, qui n'intéressait pas les puissants, dont les intérêts égoïstes et hégémoniques sont contraires aux aspirations à un monde plus juste et meilleur pour tous.

Les pressions et le chantage scandaleux exercés sur les États Membres après que l'Ambassadeur des États-Unis a brandi un bâton et tenté d'imposer 750 amendements au document final entreront dans les annales comme étant la preuve la plus éloquente de la nécessité de bâtir un monde nouveau et une nouvelle Organisation des Nations Unies, dans le respect et la reconnaissance du droit à la paix, à la souveraineté et au développement pour tous, sans guerres d'extermination, sans embargos et sans injustices. Les négociations finales dont a été exclue la grande majorité des États Membres, et le document final qui a été adopté, dont sont omises des questions d'importance capitale pour nos peuples, illustrent de façon éclatante tout ce dont nous parlons.

Alors que nous attendons le jour où ce monde nouveau et cette nouvelle Organisation des Nations Unies deviendront une réalité, nous, les peuples, continuerons de lutter et conquerrons une fois de plus, grâce à notre résistance, les droits qui nous sont aujourd'hui refusés.

Les puissants ne parlent que d'intervention et de guerres préventives, d'imposition de conditions draconiennes ou des moyens les plus efficaces pour

contrôler l'ONU, tout en essayant de légitimer des notions comme la « responsabilité de protéger », qui pourraient servir un jour à justifier des actes d'agression contre nos pays. Disons les choses clairement : le droit à la paix n'existe pas aujourd'hui pour les petits pays.

Nous, les Cubains, le comprenons bien et nous comptons sur la solidarité des peuples et sur notre front uni et sur nos fusils qui n'ont jamais servi que pour défendre des causes justes. Nos frères d'Afrique le savent bien.

Nous ne sommes pas des pessimistes. Nous sommes des révolutionnaires. Nous ne nous rendons pas, nous ne nous conformons pas, et nous le disons aujourd'hui, plus sûrs de nous que jamais par le passé : « Nous, [les] peuples », nous vaincrons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie.

M. Albar (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie, en sa qualité de Président en exercice du Mouvement des pays non alignés et en son nom propre, souhaite vous présenter ses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Je suis persuadé que sous votre direction éclairée les travaux de l'Assemblée générale seront couronnés de succès. Je souhaite vous assurer de l'entière coopération du Mouvement des pays non alignés et de la délégation malaisienne.

Je souhaiterais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour son dévouement et pour la manière efficace dont il a conduit les délibérations de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, qui a été une session tout particulièrement pleine de défis. Les consultations et les négociations ont abouti à l'adoption du document final au Sommet mondial vendredi dernier.

Il y a six décennies, les peuples du monde, y compris ceux sous oppression et soumis au colonialisme, ont célébré la création de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle a été envisagée par ses fondateurs, était une lumière d'espoir pour le monde après la mort et la destruction semées par la Seconde Guerre mondiale.

La Malaisie souscrit pleinement et constamment au caractère central de l'Organisation des Nations

Unies et, de ce fait, aux principes multilatéraux qui ont permis à l'ordre international d'évoluer sur la base d'une interaction entre les États fondée sur des règles, créant ainsi un environnement international prédictible et stable. Sans le multilatéralisme, les petits États ou les États faibles ne pourraient espérer un ordre international démocratique dans lequel ils pourraient aspirer à l'indépendance, à la paix et à la stabilité, au développement et à la prospérité.

Aujourd'hui, au moment même où nous sommes réunis ici, le multilatéralisme est de plus en plus menacé. Nous pensons que les tentatives visant à réécrire ou à redéfinir unilatéralement le cadre normatif sont des expériences dangereuses. Sans l'effet stabilisateur d'un tel cadre, nous ne créerions que l'incertitude et la confusion dans l'ordre international.

Le défi auquel le genre humain est confronté à notre époque est de s'attaquer collectivement à toutes les menaces multiformes à notre survie et à notre bien-être dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la pauvreté et du développement, des droits de l'homme et de la démocratie.

À cet égard, le document final a cherché à donner au multilatéralisme une nouvelle chance tant dans le fond que dans la forme. Dans nos débats visant à donner à l'Organisation une nouvelle forme et une nouvelle direction, nous devons veiller à ce que l'Assemblée générale demeure l'incarnation réelle de la volonté de la communauté internationale.

Nous devons tous être déterminés à renforcer l'Assemblée générale afin qu'elle fasse entendre la vraie voix de la démocratie, de la transparence et de la responsabilité. Dès lors, je souhaiterais dire que la Malaisie appuie la liste des éléments qui doivent être mis en œuvre au cours de la présente session, dont le Secrétaire général a établi les grandes lignes samedi dernier dans son allocution. J'espère que d'ici à ce que nous nous réunissions à nouveau l'année prochaine le rapport du Secrétaire général sera en mesure d'illustrer une amélioration marquée de la situation mondiale, notamment s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et de la plus grande efficacité et efficacité du Secrétariat.

Mus par un sentiment partagé d'utilité et de volonté politique farouche, nous devons concrétiser les engagements que nous avons pris au cours des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ces dernières années. Aux paroles que

nous avons prononcées doivent répondre nos actions. Cela doit représenter le début du redoublement collectif de nos efforts qui est nécessaire pour réaliser un monde plus pacifique et juste. Si nous n'avons pas été en mesure de faire progresser l'examen de certaines questions, nous devons maintenant les mettre en œuvre en tant que partie intégrante d'un processus continu dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Dans les domaines où les efforts pour parvenir à un accord ont échoué entièrement, comme par exemple sur les questions du désarmement et de la non-prolifération, nous devons maintenant concentrer nos énergies afin de maintenir l'intérêt sur ces questions jusqu'à ce que nous parvenions à un consensus.

La Malaisie est déçue qu'aucune référence au désarmement et à la non-prolifération n'ait été faite dans le document final. J'espère que cela n'est pas interprété comme une perte d'intérêt de la part de la communauté internationale ou comme une indication que ces questions sont depuis sorties du champ du radar de nos préoccupations. L'appel collectif que nous avons lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils réalisent un désarmement complet et général et qu'ils veillent à la non-prolifération des armes nucléaires ne doit pas être compromis.

Il est en effet regrettable que la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a eu lieu en début d'année, ait échoué. Cet échec accroîtra les répercussions négatives sur le régime de désarmement, négocié minutieusement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous devons par conséquent, à la présente session, redire et, en fait, réaffirmer l'importance qu'il y a à mettre en œuvre pleinement et de manière non sélective les trois piliers du Traité sur la non-prolifération, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

Nous devons également consacrer à nouveau nos efforts à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive.

On estime à 1 trillion de dollars les dépenses militaires mondiales de l'année dernière. Selon toute vraisemblance, une grande partie a servi à renforcer les arsenaux militaires des États qui se sentent constamment menacés; pourtant, une partie de cette somme a sans doute également été fournie par les

terroristes en achetant des armes pour leurs actes condamnables. La vente des armes légères a provoqué partout dans le monde des souffrances indicibles chez des personnes qui ne se doutaient de rien. La communauté internationale doit appeler collectivement les États à consacrer ces dépenses militaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au renforcement de l'infrastructure de développement. Cela contribuerait considérablement à la création d'un ordre juste et équitable qui, à son tour, aboutirait à un monde plus sûr.

Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement il y a cinq ans, les fardeaux et les obstacles auxquels sont confrontés les pays en développement semblent s'être accrus, sans aucune amélioration sensible des problèmes qui existaient déjà à l'époque. Il y a huit ans, l'Asie orientale a été frappée par une crise financière qui, à son tour, a eu des répercussions à travers la région, nuisant à la santé de l'économie mondiale. Les appels lancés par les pays en développement en vue d'une réforme de l'architecture financière internationale sont restés lettre morte. À cause de cela, l'architecture financière internationale est toujours vulnérable à des crises similaires.

Maintenant, alors même que ce problème et d'autres de la même importance restent sans réponse, nous sommes confrontés à une autre menace – une augmentation prolongée et durable des cours du pétrole, lesquels, alors même que je parle, menacent de mettre en péril l'économie mondiale. Les augmentations continues des prix du pétrole font peser un fardeau hors de toute proportion sur les pays en développement, les rendant ainsi encore plus pauvres. Il est répréhensible du point de vue de la morale de s'attendre à ce que les pauvres absorbent le coût des instabilités de production. Dans la communauté internationale, plusieurs milieux considèrent le marché libre débridé en particulier comme rapace et dénué de sentiments.

Si l'Organisation des Nations Unies veut rester pertinente pour le monde dans son ensemble, elle doit être en mesure de délibérer et de prendre des décisions précisément sur des questions comme celles-ci, qui ont non seulement un effet sur nos vies au quotidien mais également des implications à long terme, y compris pour la paix et la sécurité. Si par le passé les guerres étaient menées au nom d'une idéologie, les conflits du futur seront la conséquence de la concurrence livrée pour accéder aux marchés et aux rares ressources

naturelles, brouillant les limites entre l'économie, le développement et la sécurité. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies doit être préparée à s'attaquer aux problèmes interdépendants et pluridisciplinaires qui donnent naissance aux conflits de ce type.

La mondialisation, avec la myriade de défis et de possibilités qui l'accompagne, a laissé nombre de pays en développement incapables de rivaliser dans un système de marché ouvert et libre. S'il continue sur la trajectoire actuelle, le système économique international restera injuste, punissant les pauvres parce qu'ils ne sont pas en mesure d'influencer, et encore moins de dicter, leur destinée. Il reste encore beaucoup à faire pour niveler le terrain entre les riches et les autres. Bien que l'aide et l'annulation de la dette soient les bienvenues et permettent d'alléger le fardeau des pays en développement, elles n'ont à long terme qu'un effet limité. C'est le commerce qui doit être développé et rendu plus juste et plus équitable. Nous devons continuer sur la voie d'un système de commerce multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, juste et équitable. Il est largement admis que le commerce a un effet multiplicateur et qu'il est capable de faire passer les communautés de la pauvreté à l'autosuffisance. Le commerce peut créer des marchés concurrentiels bénéficiant à tous.

La Malaisie condamne tous les actes, toutes les méthodes et toutes les pratiques de terrorisme. Le terrorisme étant un phénomène mondial qui dépasse les frontières nationales, lutter contre lui exige une action internationale efficace, conforme à la Charte et aux principes universellement reconnus, qui régissent les relations internationales, et aux normes du droit international.

Pour faire obstacle au terrorisme, le recours à la seule force militaire conventionnelle est insuffisant. Pour véritablement s'attaquer à ce fléau et prévenir sa résurgence où que ce soit à l'avenir, nous devons nous attaquer à ses causes profondes afin de trouver une solution durable qui privera ceux qui commettent ces actes de violence de tout élan de sympathie et les empêchera d'attirer de nouvelles recrues. Tout en contrecarrant leurs actions, nous devons parallèlement gagner les cœurs et les esprits des populations afin que notre victoire ne soit pas de courte durée.

Aucun groupe, s'il agit seul, ne sera en mesure d'emporter une victoire totale. À l'évidence, le succès exige une communauté de vues. Stigmatiser un groupe particulier d'individus et les présenter comme des terroristes fanatiques mus par une religion de la guerre est, par conséquent, irresponsable et pourrait faire échouer toute tentative visant à former un front commun et uni contre le terrorisme. Il est de notre devoir collectif de répondre de manière appropriée aux griefs des communautés concernées, où qu'elles se trouvent, afin de vaincre leurs sentiments de marginalisation, de dénuement, d'oppression et d'injustice. La communauté internationale dans son ensemble doit prendre position pour faire cesser les actes qui contribuent, directement ou indirectement, à perpétrer l'injustice, l'oppression et l'agression. Le malentendu et la peur « de l'autre » doivent laisser place au respect, au dialogue, à la compréhension et à la tolérance. Dans ce contexte, nous édifierons une culture universelle de respect de la diversité, où la bienveillance et l'harmonie prospéreront.

Les intérêts et les préoccupations des groupes minoritaires ne doivent pas être ignorés au profit de la majorité. Les minorités ont, elles aussi, des droits qui doivent être protégés par les gouvernements dont elles dépendent. À terme, la rancœur de ces groupes minoritaires se plaignant d'être marginalisés ne manquera pas, en effet, de chercher un exutoire.

La question de la coexistence et de la coopération pacifiques revêt une dimension à la fois nationale et internationale. Compréhension et respect entre les religions, les cultures et les civilisations sont des conditions préalables au dialogue et à la prévention des conflits. Si les gouvernements réussissaient à instaurer une culture de tolérance et de modération entre les peuples au niveau national, il serait alors plus facile pour les États-nations de coopérer pour promouvoir la tolérance et la modération entre les nationalités et les cultures au niveau international. Nous devons intégrer les principes de la justice, du respect et de la compréhension à nos activités quotidiennes; ce qui apportera, en retour, justice, bienveillance et harmonie dans nos relations.

Les principes de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la responsabilité devant Dieu et devant nos peuples ne sont pas contraires à l'islam. Ils sont clairement inscrits dans le Coran et dans les enseignements du prophète Mahomet. Pour notre part en Malaisie, nous estimons que l'obligation d'agir en

fonction d'impératifs religieux peut être orientée vers le bien, le progrès et le développement. Nous appelons cette approche l'islam Hadhari, soit littéralement l'islam de civilisation, qui aspire à une civilisation progressiste et humaniste conforme à l'objectif d'instaurer un ordre international stable.

L'approche adoptée par la Malaisie insiste sur le fait que le progrès, le développement, le savoir et la bonne gouvernance, tels que consacrés dans les enseignements de l'islam, sont compatibles avec la modernité, tout en demeurant profondément enracinés dans les valeurs éthiques, morales et universelles qui garantiront l'avenir du genre humain. Il s'agit d'une approche qui privilégie le fond sur la forme et encourage la tolérance et la compréhension, la modération et la paix et, bien évidemment, la clairvoyance.

Notre souci de réformer l'Organisation des Nations Unies ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité de résoudre, de manière prioritaire, l'une des questions les plus importantes auxquelles continue d'être confrontée l'Organisation, à savoir la question de la Palestine. Si nous nous félicitons tous du retrait israélien de Gaza, celui-ci devrait toutefois s'inscrire dans le cadre de la Feuille de route et devrait être rapidement suivi de mesures similaires en Cisjordanie. La question des colonies de peuplement ne doit pas rester sans solution, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem, de même que celle de la construction du mur de séparation, qui a déjà été déclaré illégal par la Cour internationale de Justice. Ces activités doivent cesser immédiatement. La communauté internationale, et en particulier l'ONU, doit continuer à s'occuper de cette question jusqu'à ce que l'objectif d'un État de Palestine indépendant et souverain soit atteint.

Riches ou pauvres, forts ou faibles, quelle que soit notre religion ou notre croyance, une chose est indéniable : nous sommes les habitants d'un même monde, notre village planétaire. Il y a 60 ans, les fondateurs de notre Organisation universelle se sont réunis après avoir été les témoins d'horreurs jusqu'alors inimaginables pour déclarer que plus jamais la vie humaine ne serait détruite de manière aussi injustifiée. Ils ont aussi proclamé que dorénavant et pour toujours, l'humanité coopérerait et cohabiterait en paix, en harmonie et dans le respect de l'autre. En cette occasion historique, je lance un appel pour que nous revenions à ces espoirs et à ces idéaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session, qui coïncide avec le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que cette session importante représentera une occasion historique de passer en revue et d'évaluer les réalisations accomplies par cette Organisation et de formuler une vision politique et de développement sur le renforcement de notre action commune et de notre capacité à maintenir la paix et la sécurité internationales et à parvenir au développement durable.

Les Émirats arabes unis se félicitent du document final adopté par la Réunion plénière de haut niveau et estiment qu'il constitue une avancée positive vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui portent sur les quatre domaines principaux que sont le développement, la paix et la sécurité collective, les droits de l'homme, l'état de droit et le renforcement de l'ONU. Dans le même temps, nous espérons que nous poursuivrons nos consultations sur les questions encore en suspens, afin de parvenir à un consensus international.

À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre position en faveur d'une réforme des Nations Unies, et notamment de l'augmentation des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, sur la base d'un système de répartition géographique équitable permettant d'assurer la transparence des méthodes de travail du Conseil.

Nous tenons à insister également sur l'importance d'un renforcement de l'engagement international à l'égard des principes du droit international et humanitaire et du respect de la souveraineté des États, et notamment de leur diversité culturelle et religieuse ainsi que de leurs traditions. Nous soulignons également la nécessité de respecter les résolutions et recommandations constitutives de la légitimité internationale, adoptées lors des réunions mondiales au sommet, y compris la Déclaration du Millénaire.

Nous affirmons que les défis présentés par le XXI^e siècle, comme la pauvreté, l'analphabétisme, les épidémies, la dégradation de l'environnement, le

terrorisme mondial, la criminalité organisée et la prolifération des armes de destruction massive, sont par nature transnationaux et représentent de graves menaces pour l'ensemble de l'humanité. Par conséquent, si nous avons soutenu la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, destinée à aider les pays sortant d'une guerre civile ou régionale à se relever, nous appelons également à faire appel à nos différentes cultures et à nos convictions humaines lorsque nous nous attelons collectivement à trouver une réponse à ces défis, comme ce sera le cas lors de la conférence internationale que nous entendons tenir sur la lutte contre le terrorisme et ses causes. Cette conférence devra en effet permettre de définir clairement le terrorisme, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international, et elle devra opérer la distinction entre le terrorisme et les luttes légitimes des peuples contre l'occupation étrangère. Nous réitérons, en même temps, notre appui à la proposition du Royaume ami d'Arabie saoudite tendant à mettre en place un centre international de lutte contre le terrorisme.

Fermement convaincus de la nécessité de trouver des solutions pacifiques pour le règlement des différends et problèmes issus de l'occupation étrangère, en particulier au Moyen-Orient et dans la région du golfe Arabe, les Émirats arabes unis engagent la République islamique d'Iran à répondre aux initiatives pacifiques qu'ils ont prises en vue de régler la question de l'occupation par l'Iran des trois îles des Émirats arabes unis – la Grande Tumb, la petite Tumb et Abou Moussa – dans le cadre de négociations bilatérales ou par renvoi à la Cour internationale de Justice.

À cet égard, nous réaffirmons que toutes les mesures prises par l'Iran depuis son occupation illégale des trois îles, en 1971, sont nulles et non avenues parce qu'en contravention avec la Charte des Nations Unies, le droit international, les principes de bon voisinage et de coexistence pacifique entre les nations, ainsi que les mesures prises en vue du renforcement de la confiance. Compte tenu des répercussions de cette question importante et délicate sur la sécurité et la stabilité de la région du golfe Arabe et du monde entier, les Émirats arabes unis, avec d'autres pays du Conseil de coopération du Golfe, comptent sur un réexamen par le Gouvernement iranien de sa politique à cet égard. Nous espérons également que l'Iran optera pour la transparence et l'objectivité face aux initiatives

pacifiques répétées prises par les pays de la région en vue de l'amener à mettre fin à son occupation des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis et de permettre l'instauration d'un climat positif dans la région, propice à un renforcement de la coopération et des relations de bon voisinage, dans l'intérêt commun de chacun de ses pays, et de la prospérité et de la stabilité de leurs peuples.

Nous formons le vœu que le processus de transition politique en Iraq sera mené à bien et à cet égard, nous renouvelons tout notre soutien aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour renforcer le dialogue politique entre les différentes factions iraqiennes, réaliser la réconciliation nationale et reconstruire les institutions nationales pour que l'Iraq puisse maintenir son unité, sa souveraineté territoriale, son indépendance et sa stabilité et puisse jouer le rôle qui lui revient dans la région et dans le monde.

Les Émirats arabes unis se félicitent du retrait d'Israël de la bande de Gaza et de certaines zones du nord de la Cisjordanie. Nous espérons que la communauté internationale exhortera Israël à poursuivre et terminer son retrait des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, dont le Golan syrien et les fermes de Chebaa, à démanteler le mur de séparation et à interrompre ses plans et activités de peuplement, conformément aux résolutions constitutives de la légitimité internationale, à l'initiative de paix arabe fondée sur le principe de l'échange de terres contre la paix, et à la Feuille de route du Quatuor. En outre, la communauté internationale doit renforcer son appui à l'Autorité palestinienne et l'aider à reconstruire ses institutions nationales et à exploiter ses ressources naturelles et économiques.

Nous exigeons également qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies appelant à la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires, dans la région du Moyen-Orient et du golfe Arabe.

En dépit des progrès des sciences et technologies de l'information, la communauté internationale continue de voir le fossé économique se creuser entre le Nord et le Sud. Nous appelons par conséquent la

communauté internationale à redoubler d'efforts pour corriger ce déséquilibre, en veillant, notamment, à une participation plus importante des pays en développement à la prise de décisions dans les domaines économique et commercial, et au maintien de l'appui des pays industrialisés aux programmes de développement dans les pays en développement, afin de créer un climat économique juste et équitable dans lequel tous les peuples puissent partager les bénéfices de la prospérité, du bien-être et du développement.

Les Émirats arabes unis ont mis au point des programmes d'aide humanitaire et financière à l'attention des pays en développement et des pays touchés par un conflit, civil ou régional, ou des catastrophes naturelles. Cette aide dépasse le pourcentage recommandé par les conférences internationales sur le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, les Émirats arabes unis ont adopté des politiques et programmes de développement diversifiés pour rester en phase avec l'évolution économique et le développement internationaux. Cela comprend le développement des ressources humaines, l'ouverture des marchés nationaux au commerce étranger et le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement national.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations à la présente session aboutiront à un résultat positif qui aille dans le sens de nos efforts pour réaliser collectivement l'espoir et l'ambition de nos peuples : vivre dans un monde de sécurité, de stabilité, de paix, de liberté et de justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon, S. E. M. Jean-François Ndongou.

M. Ndongou (Gabon) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue, sans conteste, un moment historique dont le Gabon apprécie la juste dimension, puisque c'est à lui que votre pays succède. Aussi, par-delà les civilités d'usage, voudrais-je vous adresser les félicitations chaleureuses de la délégation gabonaise, et vous assurer du soutien du Gabon tout au long de votre mandat. À l'endroit du Secrétaire général, je souhaite dire toute ma gratitude pour son immense, courageuse et inlassable action en

faveur de la redynamisation et de la revalorisation du système des Nations Unies. Qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République gabonaise, pour sa contribution remarquable en faveur de la réforme de notre Organisation.

L'important document adopté vendredi dernier par la Réunion plénière de haut niveau témoigne de cet effort. Je me réjouis donc, Monsieur le Président, que vous nous ayez invités à axer notre débat sur le suivi des mesures prises par les dirigeants du monde à cette occasion.

Aujourd'hui, 60 ans après sa création, l'ONU a fait la preuve de sa longévité. Les dysfonctionnements notés ces derniers temps révèlent le besoin de mener plus avant l'indispensable réforme institutionnelle. Face à ce constat, il me vient cette observation de Montesquieu, je cite : « quand une chose bonne a des inconvénients, il vaut mieux supprimer les inconvénients que la chose ». L'auteur de *L'esprit des lois* suggérait alors de distinguer les idéaux de l'entreprise humaine.

Plus qu'une fin en soi, le processus de réforme doit permettre, toutes les fois que cela s'impose, la nécessité d'adapter l'ONU aux exigences du temps et aux multiples et complexes mandats qui lui sont assignés. Dans ce contexte, il nous faut porter une attention toute particulière à l'Assemblée générale. Elle constitue en effet la tribune la plus représentative de la société internationale. Espace par excellence de la coopération, de la négociation et du partage des responsabilités, l'ONU est le dépositaire de la légitimité et de l'autorité morales internationales. Elle participe ainsi de l'idéal d'une communauté de destin entre les nations et les peuples du monde. C'est pourquoi le Gabon renouvelle son soutien aux initiatives visant une réforme consensuelle du Conseil de sécurité, de sorte que son élargissement procède de la double exigence de la représentativité et de l'efficacité.

Réformée, l'ONU peut alors mieux faire face aux multiples défis qui se posent à l'humanité aujourd'hui, tels que le VIH/sida, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, les conflits armés et la pauvreté. La pandémie de VIH/sida, qui affecte

indistinctement nations riches et nations pauvres, constitue une grave menace pour les pays faiblement peuplés tel que le Gabon. Plus que jamais, les pays en développement interpellent la communauté internationale pour l'expression effective d'une solidarité agissante afin de circonscrire les pires effets de cette pandémie.

Les expériences vaccinales n'étant pas encore concluantes, celles thérapeutiques étant encore insuffisantes, les efforts doivent être concentrés en faveur de la prévention et de l'accès aux antirétroviraux, conformément à l'accord y relatif conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. À son niveau, le Gabon a pris des initiatives probantes allant de la sensibilisation à la mise en œuvre de plans d'action tels que le plan stratégique multisectoriel de lutte contre le sida, lutte à laquelle s'est personnellement impliquée l'épouse du chef de l'État gabonais, M^{me} Edith Lucie Bongo Ondimba. Il faut se féliciter que le document final de la Réunion plénière de haut niveau ait réaffirmé l'engagement de la communauté internationale à combattre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses.

Il est indéniable que les défis globaux sont multiples et interdépendants. La dégradation de l'environnement est devenue l'une des principales menaces à la vie sur terre. Les conséquences des changements climatiques engendrés par l'activité humaine sont à l'origine de catastrophes naturelles aux dimensions sans précédent. L'avenir des générations futures s'en trouve ainsi compromis. C'est dans ce contexte que le concept de développement durable, qui signifie en fait la solidarité intergénérationnelle, doit être systématisé pour sous-tendre aussi bien les politiques publiques que privées.

Certes, la Conférence de Stockholm de 1972, ayant conduit à la mise en place du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Sommet Planète Terre de Rio en 1992 ou encore la Conférence de Johannesburg en 2002, marquent les étapes importantes d'une prise de conscience plus accrue de la communauté internationale. Mais nous pouvons et devons mieux faire. La proposition française visant à créer une Organisation des Nations Unies pour l'environnement en complément des mécanismes existants nous paraît, à cet égard, très opportune. Il faudrait en assurer le suivi tel que proposé dans le document final du Sommet.

De même, nous soutenons, suivant une approche intégrée, la démarche de l'Organisation internationale de la francophonie en faveur de l'écologie et du développement durable. C'est dans ce sens que le dernier sommet des chefs d'État de la Francophonie, qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004, a adopté un document dit « Cadre stratégique décennal » relatif à la biodiversité et à la protection de l'environnement dans l'espace francophone.

Devenu patrimoine commun de l'humanité, l'environnement devra faire l'objet d'une coopération internationale plus ambitieuse et plus généreuse qui réduise la fracture entre deux partenaires aux attentes souvent contradictoires, c'est-à-dire, les pays développés, d'une part, et les pays en voie de développement, d'autre part.

Que dire de ce serpent de mer, menace infigurable dont l'ubiquité achève de saper la vigilance et même la répression? Des pays amis viennent d'en faire la pathétique expérience; d'autres hélas, la vivent presque au quotidien. Il faut le dire, le terrorisme a sonné le glas des sanctuaires depuis le 11 septembre 2001.

L'un des points saillants du document final de la Réunion plénière de haut niveau de la semaine dernière est la condamnation ferme et sans ambiguïté du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cela constitue une avancée remarquable, qui, j'en suis convaincu, facilitera les efforts de la communauté internationale en vue de l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international, une tâche à laquelle la soixantième session de l'Assemblée générale devra se consacrer.

Solidaire des efforts de la communauté internationale visant à éradiquer ce fléau, le chef de l'État gabonais vient de signer la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire. « Paix à l'intérieur, paix avec les autres, paix chez les autres », telle est la tradition dont peut se prévaloir le Gabon, et qui reflète les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Au début du troisième millénaire, nombreux étaient les pays africains encore en proie à l'instabilité et aux conflits armés. Pour sortir de cette impasse et tendre vers une Afrique plus stable et prospère, les chefs d'État et de gouvernement ont mis en place, au sein de l'Union africaine, des mécanismes tels que le

Conseil de paix et de sécurité, afin de gérer les crises politiques et les conflits intra-étatiques. L'objectif visé par les États africains est de se donner les moyens d'assurer, par eux-mêmes, leur propre sécurité. Il est entendu que les mécanismes régionaux ne sauraient indéfiniment se passer ni des accords bilatéraux, ni de la coopération multilatérale, ni de toute autre alliance jugée pertinente. Qu'il me soit permis à cet égard de saluer la part active prise par l'ONU dans le maintien de la paix en Afrique, particulièrement en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Soudan.

De même, nous notons avec satisfaction la disponibilité de l'OTAN à répondre à l'invitation inédite de l'Union africaine par la voix du Président de la Commission, Alpha Oumar Konaré.

Qu'il me soit également permis de souligner ici le rôle joué par le Gabon dans tous ces processus de paix, qui ont abouti à l'amélioration progressive de la situation en matière de sécurité dans le continent. Le Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, s'est en effet investi pleinement aux côtés de ses pairs africains dans la résolution des crises en Afrique, en offrant sans relâche ses bons offices ou sa médiation chaque fois qu'il a été sollicité.

La situation actuelle au Soudan, avec le décès tragique du Vice-Président John Garang, interpelle la communauté internationale tout entière en vue de sauvegarder l'accord de cessez-le-feu signé en janvier 2005, condition nécessaire à la consolidation de la paix. J'invite, pour ce faire, les parties concernées à respecter les engagements pris pour parachever le processus de paix en cours.

En Afrique centrale, nous nous réjouissons de la relative accalmie observée dans les États récemment en crise, notamment en République centrafricaine, au Burundi et en République démocratique du Congo. C'est le lieu ici de saluer l'aboutissement du processus électoral au Burundi et de remercier la contribution de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud.

Le Gabon, qui a apporté sa modeste pierre à cet édifice, encourage humblement les nouveaux dirigeants à faire preuve de clairvoyance politique et de tolérance pour une paix durable. La décision de créer la Commission de consolidation de la paix permettra, à

n'en point douter, d'améliorer le dispositif onusien de maintien de la paix.

Sur le plan économique, la dette, faut-il le rappeler, constitue un handicap majeur pour nos pays. En effet, près d'un tiers de nos ressources financières est destiné au règlement de celle-ci. Aussi, attirons-nous une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur la situation spécifique de l'endettement des pays à revenu intermédiaire tel que le Gabon.

Le Gabon reste en effet, le seul pays en Afrique subsaharienne classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, donc inéligible à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et ce, en dépit des réformes politiques et économiques engagées depuis plus d'une décennie. L'envolée actuelle des cours du baril de pétrole, la principale ressource du budget de l'État gabonais, nourrit davantage une illusion de surplus monétaire et ne concourt pas réellement au financement du développement, puisque le bonus pétrolier sert pour l'essentiel au remboursement de la dette extérieure.

Certes, à la réunion de Gleneagles au mois de juillet dernier, au Royaume-Uni, entérinant la

déclaration de Londres du 11 juin 2005, les pays du G-8 et d'autres donateurs ont pris d'importants engagements. Le Gabon souhaite pour sa part voir lesdits engagements se concrétiser afin d'accroître les chances de voir se réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement auxquels mon pays est particulièrement attaché.

Je me réjouis d'ailleurs que le document final de la Réunion plénière de haut niveau ait reconnu la nécessité et l'urgence de redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre les objectifs de développement conclus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Au terme de mon propos, je voudrais former le vœu que les travaux de la soixantième session de l'Assemblée générale soient un franc succès pour que, ensemble, nous œuvrions pour une communauté des peuples et des nations vivant dans la paix, la sécurité et la stabilité. Puisse Dieu inspirer nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les intervenants de la discipline dont ils ont fait montre en respectant le temps de parole dont ils disposaient pour leurs déclarations.

La séance est levée à 13 heures.